



---

## **Rapport de gestion**

---

**Trimestres et semestres terminés les  
30 juin 2009 et 2008**

---

## RAPPORT DE GESTION

*Groupe Aeroplan Inc. (avec ses filiales directes et indirectes, lorsque le contexte l'exige, « Groupe Aeroplan » ou la « Société ») a été constitué le 5 mai 2008 en vertu des lois du Canada en tant que filiale en propriété exclusive du Fonds de revenu Aéroplan (le « Fonds »). Le 8 mai 2008, la Société a conclu une convention d'arrangement avec, entre autres parties, le Fonds, laquelle prévoyait la mise en œuvre d'un plan d'arrangement, en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (l'« arrangement »). L'arrangement prévoyait l'échange des parts du Fonds contre des actions ordinaires de Groupe Aeroplan à raison d'une action pour une part. Dans le cadre de l'arrangement, les porteurs de parts du Fonds sont devenus les actionnaires de Groupe Aeroplan, qui est quant à lui devenu l'unique propriétaire de toutes les parts du Fonds en circulation. La date de prise d'effet de l'arrangement est le 25 juin 2008. L'arrangement a été comptabilisé selon la méthode de la continuité des intérêts communs du Fonds, puisque Groupe Aeroplan a continué d'exercer les mêmes activités que le Fonds et qu'il n'y a eu aucun transfert de propriété. Les 29 et 30 décembre 2008, Groupe Aeroplan a franchi les derniers jalons de sa réorganisation structurelle entamée à la conclusion de l'arrangement, le 25 juin 2008. Au terme de cette réorganisation, Société en commandite Aéroplan (la « Société en commandite ») a été liquidée et dissoute, alors que le Fonds et la Fiducie Aéroplan ont été liquidés.*

*Groupe Aeroplan tire son bénéfice de sa participation dans Aéroplan Canada Inc. (« Aéroplan » ou « Aéroplan Canada »), successeur de la Société en commandite depuis la réorganisation de décembre 2008, et de ses autres filiales en Europe et au Moyen-Orient, gérées par Groupe Aeroplan Europe. Le présent rapport de gestion contient une analyse de la situation financière et des résultats d'exploitation de Groupe Aeroplan.*

*Le présent rapport de gestion est établi en date du 13 août 2009 et doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires de Groupe Aeroplan pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2009 et des notes y afférentes, des états financiers consolidés vérifiés de Groupe Aeroplan pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007 et des notes y afférentes, du rapport de gestion de Groupe Aeroplan (le « rapport de gestion de 2008 »), ainsi que de la notice annuelle et de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Groupe Aeroplan datées respectivement du 27 mars et du 15 avril 2009.*

*Les résultats et les flux de trésorerie de Groupe Aeroplan sont soumis à certains risques. Pour une description des risques, se reporter à la rubrique **Risques et incertitudes**.*

## AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

*Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent à l'usage de termes tels que « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter » et d'autres termes semblables, parfois employés au futur ou au conditionnel, et à l'emploi d'autres termes semblables, notamment à la mention de certaines hypothèses. Ces énoncés peuvent porter, par exemple, sur des stratégies, des attentes, des objectifs, des activités prévues ou des mesures à venir.*

*De par leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent des risques et des incertitudes non négligeables. Les prévisions, les prédictions ou les énoncés prospectifs ne sont pas fiables en raison notamment d'événements externes qui peuvent changer et d'incertitudes auxquelles les activités de l'entreprise et sa structure organisationnelle sont soumises en général. Les résultats exprimés dans les énoncés prospectifs peuvent être très différents des résultats réels pour nombre de raisons, entre autres, les risques liés aux activités et au secteur, les problèmes de liquidités d'Air Canada, la dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation, les perturbations chez Air Canada ou dans le secteur du voyage, l'évolution du secteur du transport aérien et la hausse des coûts qui s'y rattache, la réduction du taux d'utilisation et d'accumulation des milles Aéroplan, une baisse dans le*

*commerce de détail ou une récession économique, un nombre plus élevé que prévu des échanges contre des primes, la concurrence, les coûts d'approvisionnement et de capacité, les frais d'échange futurs non provisionnés, l'omission de protéger les bases de données et les renseignements personnels des clients, la législation concernant la protection des renseignements personnels des clients, les modifications apportées aux programmes Aéroplan et Nectar, le caractère saisonnier des activités, d'autres facteurs ainsi que les résultats passés, les questions de réglementation, l'appel lié à la TVA, la dépendance envers le personnel clé, les relations de travail et le passif au titre des régimes de retraite, les problèmes technologiques et l'incapacité d'utiliser des logiciels de tiers, l'incapacité de protéger les droits de propriété intellectuelle, les fluctuations des taux d'intérêt et du change, le levier financier et les clauses restrictives des dettes existantes et futures, la dilution des actions de Groupe Aeroplan, l'incertitude liée aux versements de dividendes, le niveau d'endettement découlant du risque lié au refinancement, la gestion de la croissance, ainsi que les autres facteurs énumérés dans le présent rapport de gestion. Les énoncés prospectifs figurant dans les présentes correspondent aux attentes de Groupe Aeroplan au 13 août 2009, mais ils peuvent changer par la suite. Groupe Aeroplan n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit en raison d'un nouvel élément d'information, de faits nouveaux ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf s'il y est tenu en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières.*

**Rubriques du rapport de gestion :**

|  |    |
|--|----|
| GLOSSAIRE .....  | 4  |
| APERÇU .....   | 6  |
| STRATÉGIE.....   | 7  |
| INDICATEURS DE RENDEMENT.....  | 7  |
| CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS .....   | 9  |
| POINTS SAILLANTS DU TRIMESTRE .....  | 9  |
| RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS FINANCIERS .....   | 9  |
| SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA,<br>DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES | 10 |
| INFORMATIONS SECTORIELLES .....  | 11 |
| RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN<br>POURCENTAGE .....  | 13 |
| COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN 2009 ET 2008.....  | 14 |
| COMPARAISON DES SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN 2009 ET 2008.....   | 18 |
| SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS .....  | 22 |
| STRATÉGIE DE FINANCEMENT .....   | 23 |
| SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT.....   | 23 |
| GARANTIES (ARRANGEMENTS HORS BILAN) ET PASSIFS ÉVENTUELS.....  | 27 |
| OPÉRATIONS AVEC AIR CANADA .....   | 29 |
| SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES .....  | 32 |
| SWAP DE DEVISES.....   | 32 |
| DIVIDENDES .....   | 33 |
| CAPITAL-ACTIONS.....   | 33 |
| RÉSULTAT PAR ACTION .....  | 33 |
| ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES .....   | 33 |
| MODIFICATIONS COMPTABLES.....  | 34 |
| MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR .....   | 35 |
| CONTRÔLE ET PROCÉDURES.....  | 36 |
| PERSPECTIVES .....   | 36 |
| RISQUES ET INCERTITUDES .....  | 36 |
| RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....  | 37 |

## GLOSSAIRE

« **Milles Aéroplan** » : milles, points ou primes d'autres programmes de fidélisation émis par les filiales de Groupe Aeroplan selon les programmes respectifs exploités par chacune des entités.

« **Milles Air Canada** » : milles émis par Air Canada en vertu du programme Aéroplan avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

« **Partenaires d'accumulation** » : partenaires commerciaux qui achètent des services de promotion liés au programme de fidélisation, y compris les milles Aéroplan.

« **Produits au titre des milles Aéroplan** » : produits tirés des milles Aéroplan échangés et des désistements.

« **Programme Aéroplan** » : programme de promotion lié à la fidélisation exploité par Aéroplan Canada.

« **Coût moyen des primes par mille** » : coût qui équivaut, pour une période donnée, au coût des primes pour la période divisé par le nombre de milles Aéroplan échangés contre des primes pour cette période.

« **Désistement** » : nombre estimatif de milles Aéroplan vendus qui ne devraient pas être échangés. De par leur nature, les désistements sont assujettis à des estimations et à l'exercice du jugement. Selon l'hypothèse la plus probable actuelle de la direction, le pourcentage de désistements estimatif pondéré consolidé moyen s'établit à 17 % (17 % en 2008). Les désistements sont constatés à titre de produits sur la durée estimative d'un mille, qui est actuellement de 30 mois pour le programme Aéroplan, soit le délai moyen entre la vente d'un mille et son échange contre des primes. La durée estimative des points émis en vertu du programme Nectar est de 15 mois.

« **Milles ayant fait l'objet d'un désistement** » : milles valides émis, non expirés, qui ne devraient pas être échangés.

« **Variation des frais d'échange futurs** » : variation du passif relatif aux frais d'échange futurs estimatif survenue au cours d'un trimestre (pour les périodes intermédiaires) ou d'un exercice (pour la présentation de l'information financière annuelle). Aux fins de ce calcul, le solde d'ouverture du passif relatif aux frais d'échange futurs est réévalué au moyen de l'application rétroactive à toutes les périodes antérieures du dernier coût moyen des primes par mille pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle). Elle est calculée en multipliant la variation du nombre estimatif de milles Aéroplan en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement d'une période à l'autre par le coût moyen des primes par mille pour la période.

« **Partenaires commerciaux** » : partenaires d'accumulation et partenaires d'échange.

« **Milles expirés** » : milles retranchés du compte d'un membre et qui ne sont plus échangeables.

« **Frais d'échange futurs** » : total du passif estimatif relatif au coût futur des primes à l'égard des milles Aéroplan vendus et en cours, déduction faite des désistements, évalué en fonction du dernier coût moyen des primes par mille pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle).

« **PCGR** » : principes comptables généralement reconnus du Canada.

« **Facturation brute** » : produit brut tiré de la vente de milles Aéroplan.

« **Groupe Aeroplan Europe** » : division de Groupe Aeroplan qui exerce ses activités en Europe et au Moyen-Orient, réunissant le programme Nectar, LMG Insight & Communication et Air Miles Middle East.

« **LMG** » : Loyalty Management Group Limited, société constituée sous le régime des lois de l'Angleterre et du pays de Galles.

« **Investissements de maintien** » : dépenses engagées afin de maintenir les activités ou la capacité de service.

« **Milles** » : milles émis en vertu du programme Aéroplan par Aéroplan ou par Air Canada ou points ou primes d'autres programmes de fidélisation émis par les filiales de Groupe Aeroplan en vertu des programmes respectifs exploités par ces entités.

« **Politique de validité des milles** » : règles et conditions du programme Aéroplan en vertu desquelles : i) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les milles inutilisés par un membre après 7 ans (84 mois) ne sont plus valides et sont retranchés du solde du compte du membre. Tous les milles émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007 sont considérés comme ayant été accumulés le 31 décembre 2006 aux fins du calcul de la période de 7 ans, portant ainsi la fin éventuelle de leur période de validité au 31 décembre 2013; ii) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, les membres sont tenus d'effectuer au moins une opération dans le cadre du programme Aéroplan, à savoir une accumulation ou un échange, au cours de la période précédente de 12 mois consécutifs, à défaut de quoi les milles accumulés dans le compte seront perdus. Les milles expirés peuvent être rétablis moyennant des frais de 30 \$ plus 0,01 \$ par mille rétabli.

« **Nectar** » ou « **Programme Nectar** » : programme de promotion lié à la fidélisation exploité par Groupe Aeroplan Europe.

« **Capacité productive** » : englobe les positions de chef de file de Groupe Aeroplan et de ses filiales sur le marché et leurs marques, le grand nombre de leurs membres, leurs relations avec les partenaires commerciaux ainsi que leur technologie et leurs employés.

« **Échange de milles Aéroplan** » : événement déclenchant la constatation des produits lors de l'échange de milles Aéroplan par des membres en fonction du prix de vente moyen cumulatif des milles Aéroplan accumulés émis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

« **Partenaires d'échange** » : partenaires commerciaux qui offrent des primes-voyages, des réductions sur des articles achetés et d'autres primes aux membres en échange de milles.

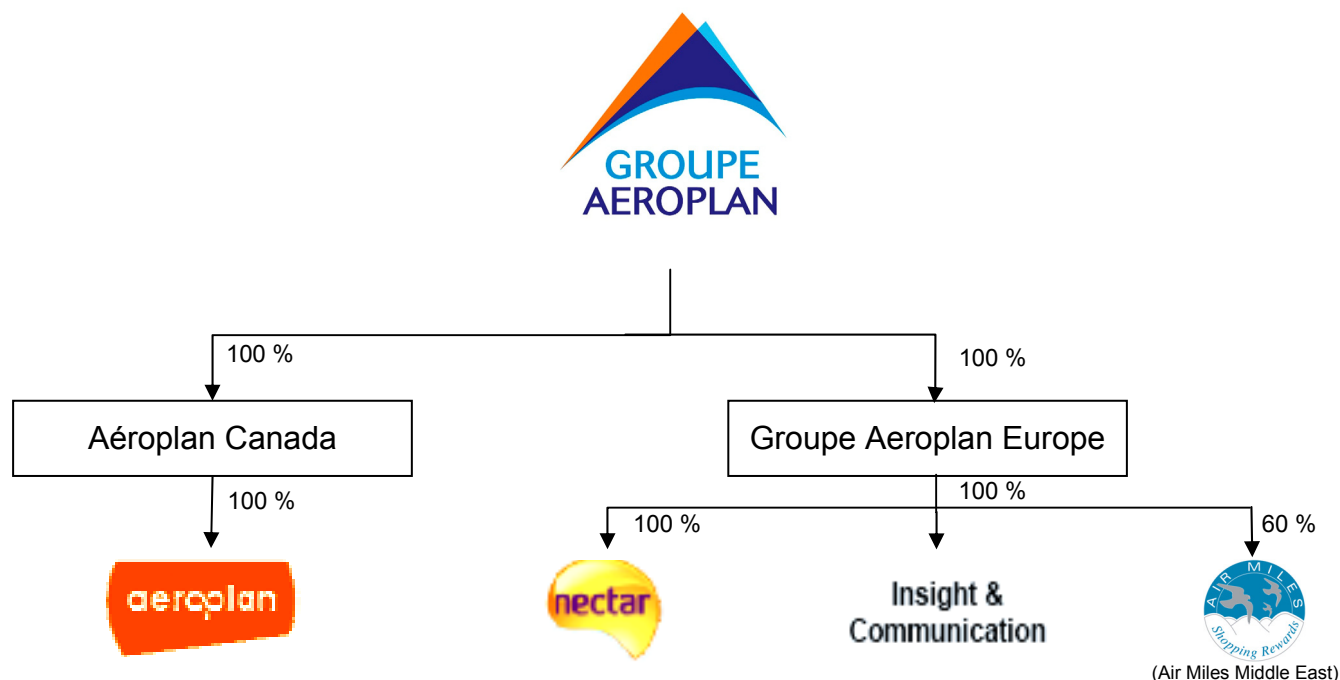
« **Total des milles** » : totalité des milles échangeables (y compris les milles ayant fait l'objet d'un désistement et encore valides), émis par Aéroplan ou par Air Canada (avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002) en vertu du programme Aéroplan, ou émis par les filiales de Groupe Aeroplan en vertu des programmes respectifs exploités par ces entités.

## APERÇU

Groupe Aeroplan est un acteur international de premier plan dans le domaine de la gestion de la fidélisation. Au 30 juin 2009, Groupe Aeroplan comptait deux secteurs d'activité : le secteur Canada, qui englobe les activités d'Aéroplan Canada, et le secteur Europe et Moyen-Orient, qui englobe les activités de Groupe Aeroplan Europe en Europe et au Moyen-Orient.

Aéroplan Canada exploite le programme Aéroplan, programme de fidélisation par excellence au Canada, tandis que Groupe Aeroplan Europe exploite Nectar, principal programme de fidélisation de coalition du Royaume-Uni, ainsi que Air Miles Middle East dans la région du golfe Persique, par l'entremise de sa participation de 60 % dans Rewards Management Middle East Limited (« RMMEL »). Groupe Aeroplan Europe exploite également LMG Insight & Communication (« I&C »), société d'analyse des connaissances et des données sur la clientèle offrant des services internationaux aux détaillants et à leurs fournisseurs. Le 30 juin 2009, Groupe Aeroplan Europe a conclu une entente visant l'acquisition d'une participation de 75 % dans un programme de fidélisation en Italie qu'il compte exploiter. Le programme doit être lancé en 2010.

Le diagramme suivant illustre la structure opérationnelle de Groupe Aeroplan au 30 juin 2009.



Nota : Le diagramme ci-dessus ne reflète pas la structure d'entreprise réelle de Groupe Aeroplan, mais plutôt sa structure opérationnelle.

---

## STRATÉGIE

Se reporter à la rubrique correspondante du rapport de gestion de 2008 de Groupe Aéroplan pour une présentation de sa stratégie.

---

## INDICATEURS DE RENDEMENT

### BÉNÉFICE D'EXPLOITATION

#### *Produits*

Groupe Aéroplan tire sa facturation brute principalement de la vente de milles Aéroplan à ses partenaires d'accumulation. Il est caractéristique de l'exploitation de la Société que les produits bruts qu'elle tire de la vente de milles Aéroplan à ses partenaires, autrement dit la « facturation brute », sont reportés, puis constatés à titre de produits, conformément aux PCGR, au moment où les milles Aéroplan sont échangés par les membres. En se fondant sur l'expérience passée, la direction prévoit qu'un certain nombre de milles Aéroplan vendus ne seront jamais échangés par les membres. Il s'agit des « désistements ». Groupe Aéroplan constate les produits liés aux milles Aéroplan dont il ne prévoit pas qu'ils seront échangés par les membres selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne estimative d'un mille Aéroplan, actuellement estimée à 30 mois pour le programme Aéroplan et à 15 mois pour le programme Nectar.

En outre, Groupe Aéroplan touche des honoraires pour la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs d'Air Canada. Les autres produits, constitués des frais facturés aux membres pour divers services, des redevances tirées de l'utilisation de la marque de commerce *Air Miles*, ainsi que des honoraires tirés de la commercialisation du savoir-faire et des services analytiques en matière de fidélisation fournis à des entreprises de détail et à des entreprises de fourniture de produits de consommation emballés, sont constatés lorsque les services sont rendus ou que les redevances ont été gagnées.

#### *Coût des primes et charges d'exploitation*

Le coût des primes s'entend du coût d'achat des billets d'avion ou d'autres produits ou services des partenaires d'échange pour remettre aux membres les primes qu'ils ont choisies au moment de l'échange de leurs milles Aéroplan. À ce moment-là, Aéroplan engage et constate le coût d'achat des primes choisies. Le coût total des primes varie selon le nombre de milles Aéroplan échangés et le coût des primes achetées par Aéroplan relativement aux milles échangés.

Le coût moyen des primes par mille échangé est une mesure importante, car une simple variation, si faible soit-elle, peut avoir de fortes répercussions sur le coût global compte tenu de l'importance du volume des milles Aéroplan échangés.

Les charges d'exploitation engagées représentent, entre autres, les frais d'exploitation des centres de contacts, principalement constitués des salaires et des charges sociales ainsi que les frais de publicité et de promotion, les frais liés aux systèmes et à la technologie de l'information et les autres frais généraux de l'entreprise.



## BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENT (BAIIA) AJUSTÉ

La direction se sert du BAIIA ajusté en fonction de certains facteurs propres aux activités de la Société, tels que les variations des produits perçus d'avance et la variation des frais d'échange futurs (le « BAIIA ajusté ») pour évaluer le rendement et pour mesurer la conformité aux clauses restrictives relatives à la dette. De l'avis de la direction, le BAIIA ajusté aide les investisseurs à comparer le rendement de Groupe Aeroplan d'une manière uniforme, sans égard à l'amortissement, qui par sa nature est un élément hors trésorerie et peut varier de façon importante en fonction des méthodes de comptabilisation utilisées ou de divers facteurs hors exploitation tels que le coût d'origine.

La variation des produits perçus d'avance correspond à la différence entre la facturation brute et les produits au titre des milles Aeroplan constatés en fonction de l'échange contre des primes et de la constatation des désistements.

Les frais d'échange futurs correspondent à l'estimation par la direction du coût futur des primes au titre des milles Aeroplan vendus en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement à la fin d'une période. Les frais d'échange futurs sont réévalués à la fin de la période selon le coût unitaire moyen le plus récemment établi par mille Aeroplan échangé durant la période en question (coût des primes / nombre de milles Aeroplan échangés) appliqué au nombre de milles Aeroplan en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement à la fin de la période. Par conséquent, les frais d'échange futurs et la variation des frais d'échange futurs doivent être calculés à la fin de la période et pour la période. La simple somme des variations séquentielles d'une période à l'autre pour aboutir à une variation cumulative pour une période donnée peut produire des résultats erronés selon la fluctuation du coût moyen des primes par mille Aeroplan échangé durant la période en question.

Le BAIIA et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») conformément au projet formulé dans sa publication de février 2008, intitulée *Améliorer la communication de l'information au moyen de mesures financières hors PCGR – Principes généraux et lignes directrices sur la présentation du BAIIA et des flux de trésorerie disponibles*.

Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au bénéfice d'exploitation ou au bénéfice net pour mesurer le rendement et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter au **SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES** sous la rubrique *Résultats d'exploitation et résultats financiers*. Le BAIIA ajusté ne doit pas être utilisé comme mesure exclusive des flux de trésorerie, puisqu'il ne tient compte ni de la croissance du fonds de roulement, ni des dépenses en immobilisations, des remboursements de la dette et d'autres rentrées et sorties de fonds, lesquelles sont présentées dans les états des flux de trésorerie.

## BÉNÉFICE NET AJUSTÉ

Le bénéfice net ajusté se définit comme le bénéfice net calculé selon les PCGR, ajusté pour tenir compte de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie, de la variation des produits perçus d'avance, de la variation des frais d'échange futurs et de l'incidence fiscale connexe au taux d'imposition effectif présenté dans l'état des résultats. Le bénéfice net ajusté aide à évaluer la rentabilité d'une manière cohérente avec le BAIIA ajusté.

Le bénéfice net ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au bénéfice net pour mesurer la rentabilité et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter au *SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES* sous la rubrique *Résultats d'exploitation et résultats financiers*.

## **FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES NORMALISÉS (« FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES »)**

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non conforme aux PCGR recommandée par l'ICCA en vue d'établir une mesure cohérente et comparable des flux de trésorerie disponibles d'une entité à l'autre à partir des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Cette mesure est utilisée comme indicateur de la solidité et de la performance financière.

Les flux de trésorerie disponibles se définissent comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, comme ils sont comptabilisés selon les PCGR, déduction faite des ajustements pour tenir compte :

- a) du total des dépenses en immobilisations inscrit selon les PCGR;
- b) des dividendes, quand cela est stipulé, à moins qu'ils ne soient déduits du calcul des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Pour un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, se reporter au *SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES* sous la rubrique *Résultats d'exploitation et résultats financiers*.

---

## **CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS**

Pour une analyse des facteurs en cause, se reporter au rapport de gestion de 2008.

---

## **POINTS SAILLANTS DU TRIMESTRE**

- Facturation brute de 337,8 M\$
- Bénéfice d'exploitation de 37,5 M\$
- Bénéfice net de 26,7 M\$
- Résultat par action de 0,13 \$
- Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation de 121,8 M\$
- BAIIA ajusté de 70,6 M\$
- Bénéfice net ajusté de 52,3 M\$
- Flux de trésorerie disponibles de 90,8 M\$

---

## **RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS FINANCIERS**

Certaines des données financières de Groupe Aeroplan ci-après sont tirées des états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre terminés le 30 juin 2009 et des notes y afférentes, avec lesquels ces données doivent être lues.

## SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

|  | Trimestres terminés<br>les 30 juin |                | Semestres terminés<br>les 30 juin |                | %Δ            | Cumul<br>annuel |
|--|------------------------------------|----------------|-----------------------------------|----------------|---------------|-----------------|
|  | 2009                               | 2008           | 2009                              | 2008           |               |                 |
|  | \$                                 | \$             | \$                                | \$             |               |                 |
| <b>Facturation brute au titre de la vente de milles Aéroplan</b>   | <b>337 832</b>                     | <b>357 858</b> | <b>664 080</b>                    | <b>700 508</b> | <b>(5,6)</b>  | <b>(5,2)</b>    |
| Produits au titre des milles Aéroplan  | 312 400                            | 317 579        | 648 144                           | 654 865        | (1,6)         | (1,0)           |
| Autres produits  | 21 115                             | 19 149         | 41 195                            | 38 078         | 10,3          | 8,2             |
| Total des produits   | 333 515                            | 336 728        | 689 339                           | 692 943        | (1,0)         | (0,5)           |
| Coût des primes  | (201 728)                          | (192 593)      | (428 090)                         | (415 820)      | 4,7           | 3,0             |
| Marge brute  | 131 787                            | 144 135        | 261 249                           | 277 123        | (8,6)         | (5,7)           |
| Frais généraux, frais de vente et d'administration   | (68 626)                           | (69 627)       | (134 767)                         | (134 138)      | (1,4)         | 0,5             |
| Amortissement  | (5 127)                            | (4 998)        | (10 064)                          | (9 670)        | 2,6           | 4,1             |
| <b>Bénéfice d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie</b> | <b>58 034</b>                      | <b>69 510</b>  | <b>116 418</b>                    | <b>133 315</b> | <b>(16,5)</b> | <b>(12,7)</b>   |
| Amortissement  | 5 127                              | 4 998          | 10 064                            | 9 670          | 2,6           | 4,1             |
| <b>BAIIA <sup>(1)</sup></b>  | <b>63 161</b>                      | <b>74 508</b>  | <b>126 482</b>                    | <b>142 985</b> | <b>(15,2)</b> | <b>(11,5)</b>   |
| <b>Ajustements:</b>  |                                    |                |                                   |                |               |                 |
| Variation des produits perçus d'avance   |                                    |                |                                   |                |               |                 |
| Facturation brute au titre de la vente de milles Aéroplan  | 337 832                            | 357 858        | 664 080                           | 700 508        |               |                 |
| Produits au titre des milles Aéroplan  | (312 400)                          | (317 579)      | (648 144)                         | (654 865)      |               |                 |
| Variation des frais d'échange futurs <sup>(2)</sup>  | (18 029)                           | (32 931)       | (7 101)                           | (32 501)       |               |                 |
| (Variation du nombre net de milles Aéroplan en cours X coût moyen des primes par mille pour la période)                  |                                    |                |                                   |                |               |                 |
| Total partiel des ajustements  | 7 403                              | 7 348          | 8 835                             | 13 142         |               |                 |
| <b>BAIIA ajusté <sup>(1)</sup></b>   | <b>70 564</b>                      | <b>81 856</b>  | <b>135 317</b>                    | <b>156 127</b> | <b>(13,8)</b> | <b>(13,3)</b>   |
| <b>Bénéfice net selon les PCGR</b>   | <b>26 746</b>                      | <b>31 454</b>  | <b>49 974</b>                     | <b>73 586</b>  |               |                 |
| Nombre moyen pondéré d'actions   | 199 462 480                        | 199 402 234    | 199 423 366                       | 199 402 426    |               |                 |
| Bénéfice par action  | 0,13                               | 0,16           | 0,25                              | 0,37           |               |                 |
| <b>Bénéfice net selon les PCGR</b>   | <b>26 746</b>                      | <b>31 454</b>  | <b>49 974</b>                     | <b>73 586</b>  | <b>(15,0)</b> | <b>(32,1)</b>   |
| Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie                                      | 20 485                             | 22 688         | 40 200                            | 45 366         |               |                 |
| Total partiel des ajustements (indiqué plus haut)  | 7 403                              | 7 348          | 8 835                             | 13 142         |               |                 |
| Taux d'imposition effectif <sup>(3)</sup>  | 32,15%                             | 9,09%          | 25,38%                            | 0,15%          |               |                 |
| Impôts liés aux ajustements au taux d'imposition effectif  | (2 380)                            | (668)          | (2 242)                           | (20)           |               |                 |
| <b>Bénéfice net ajusté <sup>(4)</sup></b>  | <b>52 254</b>                      | <b>60 822</b>  | <b>96 767</b>                     | <b>132 074</b> | <b>(14,1)</b> | <b>(26,7)</b>   |
| Bénéfice net ajusté par action   | 0,26                               | 0,31           | 0,49                              | 0,66           |               |                 |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>  | <b>121 843</b>                     | <b>92 188</b>  | <b>105 831</b>                    | <b>116 591</b> | <b>32,2</b>   | <b>(9,2)</b>    |
| Investissements de maintien  | (6 005)                            | (6 558)        | (13 987)                          | (13 423)       |               |                 |
| Dividendes   | (24 997)                           | (41 994)       | (49 994)                          | (83 988)       |               |                 |
| <b>Flux de trésorerie disponibles <sup>(4)</sup></b>   | <b>90 841</b>                      | <b>43 636</b>  | <b>41 850</b>                     | <b>19 180</b>  | <b>108,2</b>  | <b>118,2</b>    |
| Total des dividendes déclarés  | 24 997                             | 41 994         | 49 994                            | 83 988         |               |                 |
| Total des dividendes déclarés / action   | 0,125                              | 0,21           | 0,25                              | 0,42           |               |                 |

(1) Mesure hors PCGR qui fait abstraction de l'incidence du poste « Gain (perte) de change » de l'état des résultats, celui-ci tenant compte de l'incidence du swap de devises.

(2) Le coût unitaire issu de ce calcul s'applique rétroactivement à toutes les périodes antérieures, donnant lieu à une réévaluation du passif en fonction du dernier coût moyen unitaire disponible.

(3) Le taux d'imposition effectif correspond à la charge d'impôts présentée dans l'état des résultats, divisée par le bénéfice avant impôts de la période.

(4) Mesure hors PCGR.

## INFORMATIONS SECTORIELLES

Au 30 juin 2009, la Société comptait deux secteurs d'activité : le secteur Canada, qui englobe les activités d'Aéroplan, et le secteur Europe et Moyen-Orient, qui englobe les activités de Groupe Aéroplan Europe en Europe et au Moyen-Orient.

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières par secteur :

| <i>(en milliers, sauf l'information sur les milles)</i>  |               |             |                               |             |                            |             |
|--|---------------|-------------|-------------------------------|-------------|----------------------------|-------------|
| <b>Trimestres terminés les 30 juin</b>                   |               |             |                               |             |                            |             |
|  | <b>2009</b>   | <b>2008</b> | <b>2009</b>                   | <b>2008</b> | <b>2009</b>                | <b>2008</b> |
| <b>Secteur géographique</b>                              | <b>Canada</b> |             | <b>Europe et Moyen-Orient</b> |             | <b>Chiffres consolidés</b> |             |
|  |               |             |                               |             |                            |             |
| <b>Nombre de milles Aéroplan émis (en milliards)</b>     | <b>20,1</b>   | <b>21,3</b> | -                             | -           | -                          | -           |
| <b>Nombre total de milles échangés (en milliards)</b>    | <b>17,0</b>   | <b>16,7</b> | -                             | -           | -                          | -           |
| <b>Nombre de milles Aéroplan échangés (en milliards)</b> | <b>16,3</b>   | <b>15,6</b> | -                             | -           | -                          | -           |
|  | <b>\$</b>     | <b>\$</b>   | <b>\$</b>                     | <b>\$</b>   | <b>\$</b>                  | <b>\$</b>   |
| Facturation brute  | 246 401       | 258 762     | 91 431                        | 99 096      | 337 832                    | 357 858     |
| Produits au titre des milles Aéroplan                    | 241 085       | 226 393     | 71 315                        | 91 186      | 312 400                    | 317 579     |
| Autres produits  | 14 062        | 13 943      | 7 053                         | 5 206       | 21 115                     | 19 149      |
| Total des produits                                       | 255 147       | 240 336     | 78 368                        | 96 392      | 333 515                    | 336 728     |
| Coût des primes  | 149 916       | 139 228     | 51 812                        | 53 365      | 201 728                    | 192 593     |
| Marge brute  | 105 231       | 101 108     | 26 556                        | 43 027      | 131 787                    | 144 135     |
| Frais généraux, frais de vente et d'administration       | 42 285        | 45 274      | 26 341                        | 24 353      | 68 626                     | 69 627      |
| Amortissement <sup>1)</sup>                              | 21 531        | 21 169      | 4 081                         | 6 517       | 25 612                     | 27 686      |
| BAIIA ajusté <sup>2)</sup>                               | 66 390        | 69 730      | 4 174                         | 12 126      | 70 564                     | 81 856      |
| Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices          | 41 728        | 19 679      | (2 308)                       | 14 919      | 39 420                     | 34 598      |
| Nouvelles immobilisations corporelles                    | 4 985         | 5 811       | 1 020                         | 747         | 6 005                      | 6 558       |
| Écart d'acquisition                                      | 1 675 842     | 2 517 237   | 312 778                       | 510 646     | 1 988 620                  | 3 027 883   |
| Produits perçus d'avance                                 | 1 624 180     | 1 592 897   | 318 771                       | 300 012     | 1 942 951                  | 1 892 909   |
| Total de l'actif   | 4 780 610     | 5 535 689   | 202 772                       | 534 961     | 4 983 382                  | 6 070 650   |

1) Comprend l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie.

2) Mesure hors PCGR qui fait abstraction de l'incidence du poste « Gain (perte) de change » de l'état des résultats, celui-ci tenant compte de l'incidence du swap de devises.

(en milliers, sauf l'information sur les milles)

Semestres terminés les 30 juin

|   | 2009      | 2008      | 2009                   | 2008    | 2009                | 2008      |
|---|-----------|-----------|------------------------|---------|---------------------|-----------|
| Secteur géographique                                  | Canada    |           | Europe et Moyen-Orient |         | Chiffres consolidés |           |
| Nombre de milles Aéroplan émis<br>(en milliards)      | 39,5      | 41,1      | -                      | -       | -                   | -         |
| Nombre total de milles échangés<br>(en milliards)     | 36,1      | 35,9      | -                      | -       | -                   | -         |
| Nombre de milles Aéroplan<br>échangés (en milliards)  | 34,5      | 33,4      | -                      | -       | -                   | -         |
|   | \$        | \$        | \$                     | \$      | \$                  | \$        |
| Facturation brute                                     | 486 585   | 501 129   | 177 495                | 199 379 | 664 080             | 700 508   |
| Produits au titre des milles<br>Aéroplan              | 504 380   | 478 211   | 143 764                | 176 654 | 648 144             | 654 865   |
| Autres produits                                       | 28 604    | 29 082    | 12 591                 | 8 996   | 41 195              | 38 078    |
| Total des produits                                    | 532 984   | 507 293   | 156 355                | 185 650 | 689 339             | 692 943   |
| Coût des primes                                       | 322 962   | 302 812   | 105 128                | 113 008 | 428 090             | 415 820   |
| Marge brute   | 210 022   | 204 481   | 51 227                 | 72 642  | 261 249             | 277 123   |
| Frais généraux, frais de vente et<br>d'administration | 87 024    | 86 523    | 47 743                 | 47 615  | 134 767             | 134 138   |
| Amortissement <sup>1)</sup>                           | 43 024    | 42 298    | 7 240                  | 12 738  | 50 264              | 55 036    |
| BAIIA ajusté <sup>2)</sup>                            | 124 061   | 134 118   | 11 256                 | 22 009  | 135 317             | 156 127   |
| Bénéfice (perte) avant impôts sur<br>les bénéfices    | 67 299    | 56 099    | (328)                  | 17 601  | 66 971              | 73 700    |
| Nouvelles immobilisations<br>corporelles              | 11 592    | 11 265    | 2 395                  | 2 158   | 13 987              | 13 423    |
| Écart d'acquisition                                   | 1 675 842 | 2 517 237 | 312 778                | 510 646 | 1 988 620           | 3 027 883 |
| Produits perçus d'avance                              | 1 624 180 | 1 592 897 | 318 771                | 300 012 | 1 942 951           | 1 892 909 |
| Total de l'actif                                      | 4 780 610 | 5 535 689 | 202 772                | 534 961 | 4 983 382           | 6 070 650 |

1) Comprend l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie.

2) Mesure hors PCGR qui fait abstraction de l'incidence du poste « Gain (perte) de change » de l'état des résultats, celui-ci tenant compte de l'incidence du swap de devises.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN POURCENTAGE

|   | Trimestres terminés<br>les 30 juin |              | Semestres terminés<br>les 30 juin |              |
|---|------------------------------------|--------------|-----------------------------------|--------------|
|   | 2009                               | 2008         | 2009                              | 2008         |
|   | %                                  | %            | %                                 | %            |
| <i>(en pourcentage du total des produits)</i>   |                                    |              |                                   |              |
| <b>Produits au titre des milles Aéroplan</b>  | <b>93,7</b>                        | <b>94,3</b>  | <b>94,0</b>                       | <b>94,5</b>  |
| Autres produits   | 6,3                                | 5,7          | 6,0                               | 5,5          |
| <b>Total des produits</b>   | <b>100,0</b>                       | <b>100,0</b> | <b>100,0</b>                      | <b>100,0</b> |
| Coût des primes   | (60,5)                             | (57,2)       | (62,1)                            | (60,0)       |
| Marge brute   | 39,5                               | 42,8         | 37,9                              | 40,0         |
| Frais généraux, frais de vente et d'administration  | (20,6)                             | (20,7)       | (19,6)                            | (19,4)       |
| Amortissement   | (1,5)                              | (1,5)        | (1,5)                             | (1,4)        |
| Bénéfice d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie | 17,4                               | 20,6         | 16,9                              | 19,2         |

|   | Trimestres terminés<br>les 30 juin |              | Semestres terminés<br>les 30 juin |              |
|---|------------------------------------|--------------|-----------------------------------|--------------|
|   | 2009                               | 2008         | 2009                              | 2008         |
|   | %                                  | %            | %                                 | %            |
| <i>(en pourcentage de la facturation brute)</i>   |                                    |              |                                   |              |
| <b>Facturation brute au titre de la vente de milles Aéroplan</b>  | <b>100,0</b>                       | <b>100,0</b> | <b>100,0</b>                      | <b>100,0</b> |
| Produits au titre des milles Aéroplan   | 92,5                               | 88,7         | 97,6                              | 93,5         |
| Coût des primes   | (59,7)                             | (53,8)       | (64,5)                            | (59,4)       |
| Frais généraux, frais de vente et d'administration  | (20,3)                             | (19,5)       | (20,3)                            | (19,1)       |
| Bénéfice d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie | 17,2                               | 19,4         | 17,5                              | 19,0         |
| BAIIA ajusté  | 20,9                               | 22,9         | 20,4                              | 22,3         |
| Bénéfice net ajusté   | 15,5                               | 17,0         | 14,6                              | 18,9         |
| Flux de trésorerie disponibles  | 26,9                               | 12,2         | 6,3                               | 2,7          |

## COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN 2009 ET 2008

La **facturation brute** à la vente de milles Aéroplan pour le trimestre terminé le 30 juin 2009 se chiffre à 337,8 M\$, comparativement à 357,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2008, soit une baisse de 20,1 M\$ ou 5,6 %.

La capacité de Groupe Aeroplan de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation, qui sont à leur tour tributaires de la conjoncture économique. Plus précisément, en raison de la conjoncture économique, les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante pendant le trimestre :

- La facturation brute attribuable aux partenaires financiers a rendu compte d'une diminution des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit, partiellement influencée par une réduction des voyages d'affaires, le nombre de cartes de crédit actives étant demeuré relativement stable pour le trimestre.
- La facturation brute attribuable aux partenaires du secteur du voyage s'est ressentie des changements de comportement qui ont résulté d'une diminution générale des voyages d'affaires et des voyages d'agrément discrétionnaires, ces facteurs ayant cependant été partiellement atténués par l'utilisation accrue du programme par ces partenaires en période de récession afin de stimuler la demande.
- La facturation brute attribuable aux partenaires du secteur du détail a bénéficié de la recrudescence des dépenses d'épicerie, étant donné que les consommateurs ont tendance à réduire leurs dépenses de restaurant et de sorties au profit de divertissements à domicile, que viennent contrebalancer la baisse des prix du carburant jumelée à une diminution des déplacements en automobile et des dépenses discrétionnaires.

Les milles Aéroplan émis au titre du programme Aéroplan au cours du trimestre ont diminué de 5,6 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Aéroplan Canada a connu une réduction de 12,4 M\$ de sa facturation brute, attribuable au repli des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit active, du fait d'une diminution de l'activité dans le secteur des voyages et de l'augmentation marginale de celle dans le secteur du détail, sous l'impulsion principalement d'un nouveau partenaire d'accumulation.

Les milles Aéroplan émis dans le cadre du programme Nectar ont augmenté de 5,9 %, par suite surtout d'une recrudescence des dépenses d'épicerie. Groupe Aeroplan Europe a connu une hausse de 1,7 M\$ de sa facturation brute, annulée par une baisse de 9,3 M\$ attribuable à la dépréciation de la livre sterling entre le deuxième trimestre de 2008 et le deuxième trimestre de 2009.

La facturation brute à la vente de milles Aéroplan est comptabilisée à titre de produits perçus d'avance jusqu'au moment où ces milles Aéroplan sont échangés. Les milles Aéroplan échangés sont constatés à titre de produits en fonction du prix de vente moyen cumulatif des milles Aéroplan accumulés dans le cadre des programmes respectifs, émis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 en ce qui concerne le programme Aéroplan, et depuis la date de mise en œuvre respective du programme Nectar et des programmes exploités par RMEL.

**Échanges** – Le total des milles échangés au cours du trimestre terminé le 30 juin 2009 dans le cadre du programme Aéroplan a atteint 17,0 milliards, contre 16,7 milliards pour le trimestre terminé le 30 juin 2008, soit une augmentation de 0,3 milliard ou 1,8 %. Des 17,0 milliards de milles (calculés selon la méthode premier entré, premier sorti sur la base des comptes de membres pour les échanges contre des primes-voyages) échangés aux termes du programme Aéroplan au cours du trimestre terminé le 30 juin 2009, une proportion de 95,9 %, soit 16,3 milliards, sont des milles Aéroplan émis aux termes du

programme Aéroplan, le reste représentant des milles Air Canada.

Les échanges au titre du programme Nectar se sont accrus de 3,2 % par rapport au deuxième trimestre de 2008, par suite surtout de la hausse des dépenses d'épicerie.

En raison du grand volume de milles émis et échangés, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût d'échange unitaire moyen ou du prix de vente d'un mille a de profondes répercussions sur les résultats.

Les **produits** sont composés de ce qui suit :

Les **produits constatés au titre de l'échange et de la vente de milles Aéroplan**, compte tenu des désistements, se sont établis à 312,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2009, comparativement à 317,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2008, en baisse de 5,2 M\$ ou 1,6 %. Cette baisse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- L'incidence des échanges sur la constatation des produits au cours du trimestre, s'expliquant par :
  - une plus grande proportion de milles Aéroplan échangés pendant le trimestre au titre du programme Aéroplan, ainsi qu'une hausse du volume d'échanges et une augmentation marginale du prix de vente moyen cumulatif d'un mille Aéroplan, pour un total de 8,9 M\$;
  - un plus grand nombre de milles Aéroplan échangés pendant le trimestre au titre des programmes de Groupe Aéroplan Europe et une légère augmentation du prix de vente moyen cumulatif d'un mille Aéroplan, ce qui a eu une incidence positive de 3,3 M\$;
  - l'incidence négative de 6,1 M\$ qu'a eue la fluctuation de la livre sterling à la conversion d'opérations réalisées en devises.
- Les produits constatés au titre des désistements sont restés à peu près au même niveau qu'au trimestre correspondant de 2008, après exclusion de l'ajustement de la juste valeur liée à l'acquisition du Groupe Aéroplan Europe comptabilisée au deuxième trimestre de 2008, avec des variations entre les programmes Aéroplan et Nectar qui se sont contrebalancées l'une l'autre (une augmentation au titre du programme Aéroplan et une diminution au titre du programme Nectar), qui se sont soldées par une variation favorable de 1,1 M\$, compte tenu d'un écart de conversion négatif de 1,2 M\$ attribuable au programme Nectar.

Les **autres produits**, formés pour l'essentiel par des produits tirés des membres (frais facturés aux membres au titre du programme de transfert des milles et de services qui leur sont fournis, notamment les frais de réservation, de modification et d'annulation), des frais de commercialisation et d'autres postes divers, ont atteint 21,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2009, contre 19,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2008, en hausse de 2,0 M\$ ou 10,5 %.

Les autres produits d'Aéroplan Canada, qui englobent les frais de gestion du programme hiérarchisé, de gestion des centres de contacts et des frais de commercialisation perçus d'Air Canada, ainsi que les produits tirés des membres, sont demeurés au même niveau pour le trimestre.

Les autres produits liés aux activités de Groupe Aéroplan Europe se sont accrus de 2,6 M\$, par suite surtout des activités d'I&C et d'une légère augmentation des redevances perçues à l'égard de l'utilisation de la marque *Air Miles* et du savoir-faire commercial lié au secteur de la fidélisation. Cette croissance opérationnelle a été en partie annulée par une perte de change de 0,7 M\$ liée à la conversion d'opérations libellées en devises.

Le **coût des primes** se chiffre à 201,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2009, contre 192,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2008, soit une hausse de 9,1 M\$ ou 4,7 %. Cette hausse est surtout attribuable aux facteurs suivants :



Aéroplan Canada a vu le coût des primes-voyages augmenter de 10,7 M\$ par suite de l'action des facteurs suivants :

- L'augmentation de la répartition proportionnelle du total des primes-voyages échangés, de milles Aéroplan émis au titre du programme Aéroplan, annulée par une réduction des échanges de primes-voyages.
- Une hausse globale de 5,4 M\$ du coût d'échange par mille Aéroplan échangé au titre du programme Aéroplan, principalement attribuable à l'augmentation du coût des primes de Star Alliance, qui est engagé en dollars US, à la hausse de la longueur des itinéraires pour les primes-voyages échangées et à une catégorie de service plus onéreuse liée aux primes-voyages échangées, le tout en partie atténué par la remise consentie par Air Canada relativement à l'accélération temporaire des paiements lui étant versés par Aéroplan.
- Un plus grand volume d'échanges contre des primes autres que des voyages pendant le trimestre, représentant 5,9 M\$.

Groupe Aéroplan Europe a vu le coût de ses primes baisser de 1,6 M\$ en raison des facteurs suivants :

- L'incidence positive de 5,3 M\$ liée à la fluctuation des devises par rapport à la livre sterling; contrebalancée par
- L'augmentation du volume d'échanges, représentant 3,7 M\$, du fait notamment du congé de Pâques, qui est tombé au premier trimestre en 2008 et au deuxième trimestre en 2009.

La **marge brute** s'est comprimée de 3,3 % en conséquence directe des facteurs susmentionnés, pour se fixer à 39,5 % du total des produits à la fin du deuxième trimestre de 2009.

Les **frais généraux, frais de vente et d'administration** ont atteint 68,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2009, contre 69,6 M\$ en 2008, en baisse de 1,0 M\$ ou 1,4 %. Ce recul découle principalement d'une diminution de 3,0 M\$ des frais engagés par Aéroplan Canada qui sont liés principalement au siège social et à l'effectif (le deuxième trimestre de 2008 comprenait des frais du siège social liés à la conversion en société par actions) contrebalancés par une augmentation de 4,7 M\$ des frais liés à la commercialisation et à l'accroissement de l'effectif de Groupe Aéroplan Europe, à la suite du lancement du partenariat avec Homebase et des frais de mise en place du programme de fidélisation en Italie, qui doit être mis en marché en 2010, ces hausses de coût ayant été contrebalancées en partie par un écart de change favorable de 2,7 M\$ à la conversion d'opérations libellées en devises.

La **charge d'amortissement**, à hauteur de 5,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2009, se situe à peu près au même niveau que les 5,0 M\$ de la période correspondante de 2008.

La **charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie** s'est établie à 20,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2009, comparativement à 22,7 M\$ pour la période correspondante de 2008. De cette diminution, environ 2,1 M\$ résultent de la réduction de la charge d'amortissement, par suite de la perte de valeur constatée au quatrième trimestre de 2008, au titre des actifs incorporels à durée de vie limitée par Groupe Aéroplan Europe. Les 0,1 M\$ restants sont attribuables à l'écart de change favorable lié à la conversion d'opérations libellées en devises.

Le **bénéfice d'exploitation**, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie précitée, s'est élevé à 58,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2009, contre 69,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2008, en baisse de 11,5 M\$ ou 16,5 %.

Le **montant net des intérêts débiteurs** pour le trimestre terminé le 30 juin 2009 se compose d'intérêts créditeurs de 2,1 M\$ sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme en dépôt, annulés par des intérêts de 9,1 M\$ sur la dette à long terme (les emprunts contractés sont décrits sous la rubrique **Facilités de crédit**), qui comprennent des coûts de financement reportés de 1,6 M\$ qui ont été radiés à la suite du refinancement de la dette à long terme, et d'autres intérêts débiteurs de

0,3 M\$ comprenant des intérêts nets de 1,0 M\$ sur le swap de devises décrit sous la rubrique *Swap de devises*.

L'*écart de change* correspond aux fluctuations des devises associées à la structure de financement de la participation dans LMG et découle principalement des gains ou des pertes au titre du financement de la dette à l'interne, contrebalancés par les variations de la valeur du swap de devises. La variation pour la période s'explique par la dépréciation de la livre sterling par rapport au dollar canadien, par l'évolution du temps et par le repli net des taux d'intérêt.

Le *bénéfice net* tient compte des impôts exigibles de 12,0 M\$ d'Aéroplan Canada, découlant de sa conversion en société par actions à la fin du deuxième trimestre de 2008.

Le *BAIIA ajusté* du trimestre terminé le 30 juin 2009 se chiffre à 70,6 M\$, ou 20,9 % (en pourcentage de la facturation brute), tandis que le *bénéfice net ajusté* totalise 52,3 M\$, ou 15,5 % (en pourcentage de la facturation brute), contre 81,9 M\$, ou 22,9 % (en pourcentage de la facturation brute), et 60,8 M\$, ou 17,0 % (en pourcentage de la facturation brute), respectivement, pour le trimestre terminé le 30 juin 2008.

Les *flux de trésorerie disponibles* générés au cours du trimestre terminé le 30 juin 2009 se chiffrent à 90,8 M\$ contre 43,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2008, par suite surtout des facteurs suivants :

- Des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 29,7 M\$, compte tenu de l'incidence de la résorption de l'accélération temporaire des paiements faits à Air Canada, et des variations accrues de 34,4 M\$ des éléments hors caisse du fonds de roulement, contrebalancés en partie par un bénéfice net trimestriel en repli de 4,7 M\$.
- Une baisse de 0,6 M\$ des dépenses en immobilisations engagées au deuxième trimestre de 2009.
- Une diminution de 17,0 M\$ des dividendes versés au deuxième trimestre de 2009 par rapport au deuxième trimestre de 2008, par suite de la conversion de l'entreprise en une société par actions, le 25 juin 2008.

Le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures hors PCGR, et un complément d'information est fourni à leur sujet sous la rubrique *Indicateurs de rendement*.

## COMPARAISON DES SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN 2009 ET 2008

La **facturation brute** à la vente de milles Aéroplan pour le semestre terminé le 30 juin 2009 se chiffre à 664,1 M\$, comparativement à 700,5 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2008, soit une baisse de 36,4 M\$ ou 5,2 %.

La capacité de Groupe Aéroplan de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation, qui sont à leur tour tributaires de la conjoncture économique. Plus précisément, du fait de la conjoncture économique actuelle, les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante pendant le semestre :

- La facturation brute attribuable aux partenaires financiers a rendu compte d'une diminution des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit, partiellement influencée par une réduction des voyages d'affaires, le nombre de cartes de crédit actives étant demeuré relativement stable.
- La facturation brute attribuable aux partenaires du secteur du voyage s'est ressentie aussi des changements de comportement qui ont résulté d'une diminution générale des voyages d'affaires et des voyages d'agrément discrétionnaires, ces facteurs ayant cependant été partiellement atténués par l'utilisation accrue du programme par ces partenaires en période de récession afin de stimuler la demande.
- La facturation brute attribuable aux partenaires du secteur du détail a bénéficié de la recrudescence des dépenses d'épicerie, étant donné que les consommateurs ont tendance à réduire leurs dépenses de restaurant et de sorties au profit de divertissements à domicile, que viennent contrebalancer la baisse du prix du carburant jumelée à une diminution des déplacements en automobile et des dépenses discrétionnaires.

Les milles Aéroplan émis au titre du programme Aéroplan au cours du semestre terminé le 30 juin 2009 ont diminué de 4,0 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Aéroplan Canada a connu une réduction de 14,5 M\$ de sa facturation brute qui s'explique par un repli des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit active, du fait d'une diminution de l'activité dans le secteur des voyages et de l'augmentation marginale de celle dans le secteur du détail, sous l'impulsion principalement d'un nouveau partenaire d'accumulation.

Les milles Aéroplan émis dans le cadre du programme Nectar ont diminué de 0,3 %, par suite surtout de la perte de deux partenaires d'accumulation à la fin du premier trimestre de 2008. Groupe Aéroplan Europe a connu une baisse de 2,9 M\$ de sa facturation brute, qui s'explique par la perte de ces partenaires d'accumulation. Le reste de la réduction, de 19,0 M\$, est attribuable à la dépréciation de la livre sterling entre le premier semestre de 2008 et le premier semestre de 2009.

La facturation brute à la vente de milles Aéroplan est comptabilisée à titre de produits perçus d'avance jusqu'au moment où ces milles Aéroplan sont échangés. Les milles Aéroplan échangés sont constatés à titre de produits en fonction du prix de vente moyen cumulatif des milles Aéroplan accumulés dans le cadre des programmes respectifs, émis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 en ce qui concerne le programme Aéroplan, et depuis la date de mise en œuvre respective du programme Nectar et des programmes exploités par RMML.

**Échanges** – Le total des milles échangés au cours du semestre terminé le 30 juin 2009 dans le cadre du programme Aéroplan a atteint 36,1 milliards, contre 35,9 milliards pour le semestre terminé le 30 juin 2008, soit une augmentation de 0,2 milliard ou 0,6 %. Des 36,1 milliards de milles (calculés selon la méthode premier entré, premier sorti sur la base des comptes de membres pour les échanges contre des primes-voyages) échangés aux termes du programme Aéroplan au cours du semestre terminé le 30 juin 2009, une proportion de 95,6 %, soit 34,5 milliards, sont des milles Aéroplan émis aux termes du

programme Aéroplan, le reste représentant des milles Air Canada.

Les échanges au titre du programme Nectar ont diminué de 1,2 % par rapport à la période correspondante de 2008, par suite surtout de la perte d'un partenaire d'accumulation.

En raison du grand volume de milles émis et échangés, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût d'échange unitaire moyen ou du prix de vente d'un mille a de profondes répercussions sur les résultats.

Les **produits** sont composés de ce qui suit :

Les **produits constatés au titre de l'échange et de la vente de milles Aéroplan**, compte tenu des désistements, se sont établis à 648,1 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2009, comparativement à 654,9 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2008, en baisse de 6,8 M\$ ou 1,0 %. Cette baisse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- L'incidence des échanges sur la constatation des produits au cours du semestre, s'expliquant par :
  - une plus grande proportion de milles Aéroplan échangés pendant le semestre au titre du programme Aéroplan, ainsi qu'une hausse du volume d'échanges et une augmentation marginale du prix de vente moyen cumulatif d'un mille Aéroplan, pour un total de 14,6 M\$;
  - un plus grand nombre de milles Aéroplan échangés pendant le semestre au titre des programmes de Groupe Aéroplan Europe et une augmentation du prix de vente moyen cumulatif d'un mille Aéroplan, ce qui a eu une incidence positive de 2,8 M\$;
  - l'incidence négative de 13,0 M\$ qu'a eue la fluctuation de la livre sterling à la conversion d'opérations réalisées en devises.
- Les produits constatés au titre des désistements sont restés à peu près au même niveau qu'au cours de la période correspondante de 2008, après exclusion de l'ajustement de la juste valeur liée à l'acquisition du Groupe Aéroplan Europe comptabilisée au deuxième trimestre de 2008, avec des variations entre les programmes Aéroplan et Nectar qui se sont contrebalancées l'une l'autre (une augmentation au titre du programme Aéroplan et une diminution au titre du programme Nectar), qui se sont soldées par une variation favorable de 1,5 M\$, compte tenu d'un écart de conversion négatif de 2,4 M\$ attribuable au programme Nectar.

Les **autres produits**, consistant essentiellement en des produits tirés des membres (frais facturés aux membres au titre du programme de transfert des milles et de services qui leur sont fournis, notamment les frais de réservation, de modification et d'annulation), des frais de commercialisation et d'autres postes divers, ont atteint 41,2 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2009, contre 38,1 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2008, en hausse de 3,1 M\$ ou 8,2 %.

Les autres produits d'Aéroplan Canada, qui englobent les frais de gestion du programme hiérarchisé, de gestion des centres de contacts et des frais de commercialisation perçus d'Air Canada, ainsi que les produits tirés des membres sont demeurés plus ou moins au même niveau pour le semestre terminé le 30 juin 2009.

Les autres produits liés aux activités de Groupe Aéroplan Europe se sont accrus de 4,9 M\$, par suite surtout des activités d'I&C et d'une augmentation des redevances perçues à l'égard de l'utilisation de la marque *Air Miles* et du savoir-faire commercial lié au secteur de la fidélisation. Cette croissance opérationnelle a été en partie annulée par une perte de change de 1,3 M\$ liée à la conversion d'opérations libellées en devises.

Le **coût des primes** se chiffre à 428,1 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2009, contre 415,8 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2008, soit une hausse de 12,3 M\$ ou 3,0 %. Cette hausse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

Aéroplan Canada a vu le coût des primes augmenter de 20,2 M\$ par suite de l'action des facteurs suivants :

- L'augmentation de la répartition proportionnelle du total des primes-voyages échangés, de milles Aéroplan émis au titre du programme Aéroplan, annulée par une réduction des échanges de primes-voyages.
- Une hausse globale de 11,6 M\$ du coût d'échange par mille Aéroplan échangé au titre du programme Aéroplan, principalement attribuable à l'augmentation du coût des primes de Star Alliance, qui est engagé en dollars US, et à la hausse de la longueur des itinéraires pour les primes-voyages échangées, le tout en partie atténué par la remise consentie par Air Canada relativement à l'accélération temporaire des paiements versés à Air Canada par Aéroplan.
- Un plus grand volume d'échanges contre des primes autres que des voyages pendant le semestre, représentant 9,3 M\$.

Groupe Aéroplan Europe a vu le coût de ses primes baisser de 7,9 M\$ en raison des facteurs suivants :

- L'incidence favorable de 11,2 M\$ liée à la fluctuation des devises par rapport à la livre sterling.
- La réduction du volume d'échanges jumelée à une hausse du coût unitaire, représentant 3,3 M\$, par suite essentiellement de la perte d'un partenaire d'accumulation.

La **marge brute** s'est comprimée de 2,1 % en conséquence directe des facteurs susmentionnés, pour se fixer à 37,9 % du total des produits à la fin du premier semestre terminé le 30 juin 2009.

Les **frais généraux, frais de vente et d'administration** ont atteint 134,8 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2009, contre 134,1 M\$ en 2008, en hausse de 0,7 M\$ ou 0,5 %. Cette augmentation découle principalement de la hausse de 0,5 M\$ liée à Aéroplan Canada attribuable à l'effectif, à la commercialisation et aux technologies de l'information, annulée en partie par une baisse des frais du siège social (le semestre terminé le 30 juin 2008 comprenait des frais liés à la conversion en société par actions) et à la croissance de 5,3 M\$ des frais attribuable à l'effectif et aux frais de commercialisation de Groupe Aéroplan Europe, à la suite principalement de l'inauguration du partenariat avec Homebase et des frais de mise en place du programme de fidélisation en Italie, qui doit être lancé en 2010, ces facteurs ayant été contrebalancés par un écart de change favorable de 5,1 M\$ à la conversion d'opérations libellées en devises.

La **charge d'amortissement**, à hauteur de 10,1 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2009, se situe à peu près au même niveau que les 9,7 M\$ de la période correspondante de 2008.

La **charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie** s'est établie à 40,2 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2009, comparativement à 45,4 M\$ pour la période comparable de 2008. De cette diminution, environ 4,9 M\$ résultent de la réduction de la charge d'amortissement, par suite de la perte de valeur constatée au quatrième trimestre de 2008, au titre des actifs incorporels à durée de vie limitée par Groupe Aéroplan Europe. Les 0,3 M\$ restants sont attribuables à l'écart de change favorable lié à la conversion d'opérations libellées en devises.

Le **bénéfice d'exploitation**, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie précitée, s'est élevé à 116,4 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2009, contre 133,3 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2008, en baisse de 16,9 M\$ ou 12,7 %.

Le **montant net des intérêts débiteurs** pour le semestre terminé le 30 juin 2009 se compose d'intérêts créditeurs de 5,4 M\$ sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme en dépôt, annulés par des intérêts de 14,7 M\$ sur la dette à long terme (les emprunts contractés sont décrits sous la rubrique **Facilités de crédit**), qui comprennent des coûts de financement reportés de 1,6 M\$ qui

ont été radiés à la suite du refinancement de la dette à long terme, et d'autres intérêts débiteurs de 2,3 M\$, dont des intérêts nets de 2,1 M\$ sur le swap de devises décrit sous la rubrique *Swap de devises*.

L'*écart de change* correspond aux fluctuations des devises associées à la structure de financement de la participation dans LMG et découle principalement des gains ou des pertes au titre du financement de la dette à l'interne, contrebalancés par les variations de la valeur du swap de devises. La variation pour la période s'explique par la dépréciation de la livre sterling par rapport au dollar canadien, par l'évolution du temps et par le repli net des taux d'intérêt.

Le *bénéfice net* tient compte des impôts exigibles de 26,0 M\$ d'Aéroplan Canada, découlant de sa conversion en société par actions à la fin du deuxième trimestre de 2008.

Le *BAIIA ajusté* du semestre terminé le 30 juin 2009 se chiffre à 135,3 M\$, ou 20,4 % (en pourcentage de la facturation brute), tandis que le *bénéfice net ajusté* totalise 96,8 M\$, ou 14,6 % (en pourcentage de la facturation brute), contre 156,1 M\$, ou 22,3 % (en pourcentage de la facturation brute), et 132,1 M\$, ou 18,9 % (en pourcentage de la facturation brute), respectivement, pour le semestre terminé le 30 juin 2008.

Les *flux de trésorerie disponibles* générés au cours du semestre terminé le 30 juin 2009 se chiffrent à 41,9 M\$, contre 19,2 M\$ au semestre terminé le 30 juin 2008, par suite surtout de la combinaison des facteurs suivants :

- Une baisse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 10,8 M\$, par suite essentiellement d'un recul du bénéfice net de 23,6 M\$, contrebalancée en partie par des variations accrues de 12,9 M\$ des éléments hors caisse du fonds de roulement, compte tenu de l'incidence de la résorption de l'accélération temporaire des paiements faits à Air Canada.
- Une augmentation de 0,6 M\$ des dépenses en immobilisations engagées au semestre terminé le 30 juin 2009.
- Une diminution de 34,0 M\$ des dividendes versés au cours du semestre terminé le 30 juin 2009 par rapport à la période correspondante de 2008, par suite de la conversion de l'entreprise en une société par actions, le 25 juin 2008.

Le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures hors PCGR, et un complément d'information est fourni à leur sujet sous la rubrique *Indicateurs de rendement*.

## SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

La présente section fournit des informations sur les résultats des huit derniers trimestres écoulés, dont le tout dernier s'est terminé le 30 juin 2009.

| <i>(en milliers, sauf les données par action)</i>   |                | 2009                  |                                  | 2008                  |                       |                       | 2007           |                |
|---|----------------|-----------------------|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------|----------------|
| (non vérifiés)  | T2             | T1                    | T4                               | T3                    | T2                    | T1                    | T4             | T3             |
|   | \$             | \$                    | \$                               | \$                    | \$                    | \$                    | \$             | \$             |
| <b>Facturation brute</b>  | <b>337 832</b> | <b>326 248</b>        | <b>364 437</b>                   | <b>355 603</b>        | <b>357 858</b>        | <b>342 650</b>        | <b>248 380</b> | <b>236 877</b> |
| Produits au titre des milles  |                |                       |                                  |                       |                       |                       |                |                |
| Aéroplan  | 312 400        | 335 744               | 409 552                          | 313 319               | 317 579               | 337 286               | 207 944        | 205 074        |
| Autres produits   | 21 115         | 20 080                | 20 780                           | 21 635                | 19 149                | 18 929                | 13 634         | 14 165         |
| <b>Total des produits</b>   | <b>333 515</b> | <b>355 824</b>        | <b>430 332</b>                   | <b>334 954</b>        | <b>336 728</b>        | <b>356 215</b>        | <b>221 578</b> | <b>219 239</b> |
| Coût des primes   | 201 728        | 226 362               | 252 229                          | 191 033               | 192 593               | 223 227               | 129 181        | 127 205        |
| Marge brute   | 131 787        | 129 462               | 178 103                          | 143 921               | 144 135               | 132 988               | 92 397         | 92 034         |
| Frais généraux, frais de vente et d'administration  | 68 626         | 66 141                | 66 426                           | 71 027                | 69 627                | 64 511                | 43 017         | 40 713         |
| Amortissement   | 5 127          | 4 937                 | 6 494                            | 4 472                 | 4 998                 | 4 672                 | 3 059          | 3 230          |
| Bénéfice d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie | 58 034         | 58 384                | 105 183                          | 68 422                | 69 510                | 63 805                | 46 321         | 48 091         |
| Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie                               | 20 485         | 19 715                | 19 836                           | 22 636                | 22 688                | 22 678                | 18 112         | 18 112         |
| Bénéfice d'exploitation   | 37 549         | 38 669                | 85 347                           | 45 786                | 46 822                | 41 127                | 28 209         | 29 979         |
| <b>Bénéfice net (perte nette)</b>   | <b>26 746</b>  | <b>23 228</b>         | <b>(1 073 752)<sup>(2)</sup></b> | <b>34 956</b>         | <b>31 454</b>         | <b>42 132</b>         | <b>51 697</b>  | <b>32 259</b>  |
| BAlIA ajusté <sup>(1)</sup>   | 70 564         | 65 228 <sup>(4)</sup> | 80 559 <sup>(4)</sup>            | 79 366 <sup>(4)</sup> | 81 856 <sup>(4)</sup> | 73 267 <sup>(4)</sup> | 64 131         | 64 519         |
| Bénéfice net ajusté <sup>(1)</sup>  | 52 254         | 44 551                | 84 661 <sup>(3)</sup>            | 63 229                | 60 822                | 69 971                | 84 561         | 63 569         |
| <b>Bénéfice net</b>   | <b>26 746</b>  | <b>23 228</b>         | <b>86 948<sup>(3)</sup></b>      | <b>34 956</b>         | <b>31 454</b>         | <b>42 132</b>         | <b>51 697</b>  | <b>32 259</b>  |
| Résultat par action/part  | 0,13           | 0,12                  | 0,44 <sup>(3)</sup>              | 0,18                  | 0,16                  | 0,21                  | 0,27           | 0,17           |
| Flux de trésorerie disponible <sup>(1)</sup>  | 90 841         | (48 991)              | 42 492                           | 115 868               | 43 636                | (24 456)              | 21 271         | 47 667         |
| Résultat par action (part), selon les PCGR – Groupe AeroPlan et Fonds   | 0,13           | 0,12                  | (5,39)                           | 0,18                  | 0,16                  | 0,21                  | 0,26           | 0,16           |
| Résultat par action (part), selon les PCGR – Société en commandite  | n/a            | n/a                   | n/a                              | n/a                   | n/a                   | n/a                   | 0,24           | 0,26           |

(1) Mesure hors PCGR.

(2) Compte tenu de la perte de valeur.

(3) Compte non tenu de la perte de valeur.

(4) Mesure hors PCGR qui fait abstraction de l'incidence du poste « Gain (perte) de change » de l'état des résultats, celui-ci tenant compte de l'incidence du swap de devises.

## STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Groupe Aeroplan génère des flux de trésorerie suffisants à l'interne pour financer ses dividendes en trésorerie et ses dépenses en immobilisations ainsi que pour s'acquitter du service de la dette. De l'avis de la direction, les flux de trésorerie générés à l'interne par Groupe Aeroplan ainsi que sa capacité d'accéder aux montants inutilisés de ses facilités de crédit et à des capitaux extérieurs dégagent assez de ressources pour financer ses besoins de liquidités dans un avenir prévisible et pour conserver des liquidités, comme il en est question sous la rubrique *Situation de trésorerie et sources de financement*. Les dividendes devraient continuer d'être financés à partir des flux de trésorerie générés à l'interne.

## SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 30 juin 2009, Groupe Aeroplan disposait de 590,0 M\$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, et de 34,6 M\$ en placements à court terme, pour un total de 624,6 M\$. De ce total, environ 513,0 M\$ représentent des acceptations bancaires et des dépôts à terme échéant à des dates diverses jusqu'en septembre 2009. Ce montant comprend une réserve de 400,0 M\$ au titre des échanges de milles Aéroplan. Cette réserve est décrite sous *Réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada*. Aucune tranche de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme de Groupe Aeroplan n'est investie dans du papier commercial adossé à des actifs (« PCAA »).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des flux de trésorerie de Groupe Aeroplan pour les périodes indiquées :

| (en milliers)   | Trimestres terminés les 30 juin |               | Semestres terminés les 30 juin |               |
|---|---------------------------------|---------------|--------------------------------|---------------|
|   | 2009                            | 2008          | 2009                           | 2008          |
|   | \$                              | \$            | \$                             | \$            |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation                  | 121 843                         | 92 188        | 105 831                        | 116 591       |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement                | (85 389)                        | (113 496)     | 347 870                        | (383 925)     |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement                  | (33 987)                        | (51 996)      | (58 984)                       | (103 990)     |
| Écart de conversion lié à la trésorerie                               | 6 631                           | 549           | 7 241                          | 2 473         |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b> | <b>589 974</b>                  | <b>87 153</b> | <b>589 974</b>                 | <b>87 153</b> |

## ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation proviennent principalement de la facturation brute de milles Aéroplan et sont déduits de la trésorerie requise pour la prestation des primes à l'échange de milles Aéroplan, ainsi que pour les charges d'exploitation et les intérêts débiteurs.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont établis à 121,8 M\$ et à 105,8 M\$ pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2009, respectivement, contre des flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation de 92,2 M\$ et de 116,6 M\$ pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2008, respectivement.



Au cours du trimestre et du semestre terminés le 30 juin 2009, les flux de trésorerie liés à l'exploitation ont été principalement touchés par les facteurs suivants :

- La résorption de l'accélération temporaire des paiements versés à Air Canada.
- Le recul du bénéfice net, attribuable en partie à la charge d'impôts exigibles occasionnée par les activités au Canada, à la suite de la conversion en une société par actions le 25 juin 2008.

## ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les dépenses en immobilisations de Groupe Aeroplan se chiffrent à 6,0 M\$ et à 14,0 M\$ pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2009. Les dépenses en immobilisations prévues pour l'exercice 2009, qui consistent essentiellement en des investissements de maintien associés à des programmes de développement de logiciels, devraient être d'environ 30,0 M\$.

En outre, au cours du trimestre, une facilité de crédit renouvelable garantie dont le montant correspond au moindre du total des achats accumulés d'Aéroplan au cours des 60 derniers jours visant des places réservées aux primes-voyages auprès d'Air Canada et de 100 M\$ a été mise à la disposition d'Air Canada pour une période d'un an au taux de 12 %. Au 30 juin 2009, les sommes avancées à Air Canada aux termes de cette facilité s'élevaient à 78,7 M\$. Air Canada a remboursé ce prêt le 30 juillet 2009, et Aéroplan a participé au financement d'Air Canada annoncé le 29 juillet 2009 pour un montant de 150 M\$.

Ces opérations sont décrites plus en détail sous la rubrique *Opérations avec Air Canada*.

## ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont servi au paiement de dividendes et des coûts de refinancement liés aux nouvelles facilités de crédit.

Groupe Aeroplan a fixé son dividende trimestriel à 0,125 \$ par action ordinaire. La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration de Groupe Aeroplan et le versement de dividendes est fonction, notamment, des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives liées à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité prescrits par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* au titre de la déclaration de dividendes, et d'autres conditions qui pourraient être en vigueur dans l'avenir.

Au cours du trimestre, Groupe Aeroplan a refinancé sa dette à long terme, tel qu'il est décrit à la section *Facilités de crédit et dette à long terme*, les coûts de ce refinancement étant constitués essentiellement de frais de financement, de commissions de garantie et de frais juridiques de 9,0 M\$.

## SITUATION DE TRÉSORERIE

Groupe Aeroplan prévoit que les besoins en capital de 130,0 M\$ des 12 prochains mois, soit 100,0 M\$ pour les dividendes en trésorerie prévus et environ 30,0 M\$ pour les investissements de maintien, seront financés par les flux de trésorerie provenant de l'exploitation, par l'encaisse disponible en dépôt et, si c'est nécessaire, par des prélèvements sur la *réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada*, s'il y a lieu (c.-à-d. dans les périodes au cours desquelles les échanges affichent une activité exceptionnellement élevée) et par les montants inutilisés aux termes des facilités de crédit, au besoin.

La direction s'attend à pouvoir refinancer les 100 M\$ restants prélevés sur la facilité de crédit-relais échéant en décembre 2009 (prorogeable jusqu'en juin 2010) en ayant recours au marché du crédit, ou encore à les rembourser à partir des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

## RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES DE MILLES AÉROPLAN CANADA

Dans le cadre des facilités de crédit conclues le 29 juin 2005 et le 19 décembre 2007, Aéroplan a établi la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada (la « réserve ») dans le cadre du programme Aéroplan. Au 30 juin 2009, la réserve s'élevait à 400,0 M\$ et était classée dans la trésorerie et ses équivalents.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi (billets de trésorerie de grande qualité) dépendent des politiques que la direction a établies et qu'elle revoit périodiquement. Au 30 juin 2009, la réserve était investie dans des acceptations bancaires.

Sous réserve du respect des modalités liées aux facilités de crédit établies le 12 juin 2009, la réserve peut servir à compléter les flux de trésorerie tirés de l'exploitation s'ils sont insuffisants pour payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Dans l'éventualité où elle devrait puiser dans la réserve, Aéroplan a convenu de rembourser les montants utilisés dès que possible à même les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Selon la direction, la réserve est suffisante pour régler les frais d'échange, y compris ceux qui seraient engagés dans une période au cours de laquelle les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée, à mesure qu'ils deviendront exigibles dans le cours normal des activités. La direction évalue régulièrement le caractère suffisant de la réserve et est susceptible d'en ajuster le niveau en fonction du résultat de ces évaluations.

Jusqu'à maintenant, Groupe Aéroplan n'a pas eu besoin de puiser dans la réserve.

Au 30 juin 2009, la réserve ainsi que les autres actifs détenus au titre d'une clause contractuelle avec un important partenaire d'accumulation représentaient 45,6 % du passif consolidé relatif aux frais d'échange futurs.

Les produits perçus d'avance figurant au bilan représentent le cumul des milles Aéroplan non échangés évalués à leur prix de vente moyen pondéré et les désistements non amortis. Le montant estimatif du passif relatif aux frais d'échange futurs de ces milles Aéroplan, calculé selon le coût moyen actuel des primes par mille échangé, s'élève à environ 1 286 M\$.

## FACILITÉS DE CRÉDIT ET DETTE À LONG TERME

Les 23 et 30 avril 2009, Groupe Aéroplan a émis des billets garantis de premier rang, série 1, d'un montant en capital de 175 M\$ et de 25 M\$, respectivement. Ces billets portent intérêt au taux de 9 %, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu, ils échoient le 23 avril 2012 et ils sont garantis par la quasi-totalité des actifs actuels et futurs de Groupe Aéroplan et de certaines de ses filiales. Le produit des billets émis a servi à rembourser 200 M\$ de la facilité de crédit-relais.

Le 12 juin 2009, Groupe Aéroplan Inc. a procédé au refinancement de ses facilités de crédit de 650 M\$ auprès de son consortium de prêteurs, ce qui a donné lieu au règlement des anciennes facilités de crédit et à de nouveaux emprunts en vertu des nouvelles facilités de crédit. Au 30 juin 2009, 500 M\$ avaient été prélevés sur ces facilités et 150 M\$ demeuraient engagés et disponibles.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des facilités de crédit autorisées de Groupe Aeroplan ainsi que de l'encours de ces facilités et des billets garantis de premier rang, série 1 :

|   | Montant autorisé | Montant prélevé<br>au 30 juin<br>2009 | Montant prélevé<br>au 31 décembre<br>2008 |
|---|------------------|---------------------------------------|---|
|   | \$               | \$                                    | \$  |
| Facilité de crédit renouvelable <sup>a)</sup>                 | 250 000          | 100 000                               | -   |
| Facilité de crédit à terme <sup>a)</sup>                      | 300 000          | 300 000                               | 300 000                                   |
| Facilité de crédit-relais <sup>b) c)</sup>                    | 100 000          | 100 000                               | 300 000                                   |
| Facilité de crédit d'acquisition                              | s.o.             | s.o.                                  | 100 000                                   |
| Billets garantis de premier rang, série 1 <sup>c)</sup>       | s.o.             | 200 000                               | s.o.                                      |
| Intérêts payés d'avance <sup>d)</sup>                         | -                | (815)                                 | (1 479)                                   |
| Fraction non amortie des coûts de refinancement <sup>d)</sup> | -                | (8 818)                               | (1 552)                                   |
|   | 650 000          | 690 367                               | 696 969                                   |
| Moins la partie à court terme                                 | -                | 100 000                               | 200 000                                   |
| <b>Total</b>  | <b>650 000</b>   | <b>590 367</b>                        | <b>496 969</b>                            |

a) *La facilité de crédit renouvelable et la facilité de crédit à terme viennent à échéance le 23 avril 2012 ou plus tôt, sans pénalité, si Groupe Aeroplan le souhaite. Selon les notations de la Société, ces facilités portent intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien majoré d'une marge allant de 1,75 % à 4,0 % et le taux des acceptations bancaires ou le TIOL majoré d'une marge allant de 2,75 % à 5,0 %.*

*Au 30 juin 2009, les montants prélevés sur la facilité de crédit renouvelable et la facilité de crédit à terme étaient sous forme d'acceptations bancaires de 30 jours portant intérêt au taux effectif de 3,93 %.*

*Lettres de crédit : Groupe Aeroplan a émis des lettres de crédit irrévocables pour un montant de 720 000 \$. Ce montant vient réduire le montant inutilisé de la facilité de crédit renouvelable.*

b) *La facilité de crédit-relais vient à échéance le 19 décembre 2009 ou plus tôt si Groupe Aeroplan le souhaite, et ce, sans pénalité. Selon la notation de la Société, cette facilité porte intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien majoré d'une marge allant de 2,0 % à 4,25 % et le taux des acceptations bancaires ou le TIOL majoré d'une marge allant de 3,0 % à 5,25 %. Le montant total prélevé sur cette facilité peut, à certaines conditions, être reporté au gré de Groupe Aeroplan jusqu'au 19 juin 2010.*

*Au 30 juin 2009, les montants prélevés sur la facilité de crédit-relais étaient sous forme d'acceptations bancaires de 30 jours portant intérêt au taux effectif de 4,19 %.*

c) *Les 23 et 30 avril 2009, Groupe Aeroplan a émis des billets garantis de premier rang, série 1, d'un montant en capital de 175 M\$ et de 25 M\$, respectivement. Ces billets portent intérêt au taux de 9 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 23 avril et le 23 octobre de chaque année à compter du 23 octobre 2009, et échoient le 23 avril 2012. Le produit des billets émis a servi à rembourser une tranche de 200,0 M\$ de la facilité de crédit-relais.*

*Les billets sont garantis par certains engagements, biens et actifs actuels et futurs de la Société et de certaines de ses filiales, ils ont égalité de rang, y compris à l'égard des intérêts sur les titres, avec les titres d'emprunt non subordonnés actuels et futurs de la Société, et ils sont soumis au respect de certaines obligations de faire et de ne pas faire.*

d) *La dette à long terme est inscrite déduction faite des intérêts payés d'avance et de la fraction non amortie des coûts de refinancement.*

Les emprunts en vertu des facilités de crédit et les billets garantis de premier rang, série 1, sont garantis par la quasi-totalité des actifs actuels et futurs de Groupe Aeroplan et de certaines de ses filiales.

La disponibilité continue des facilités de crédit est sous réserve du respect, par Groupe Aeroplan, de certaines clauses restrictives relatives au ratio de levier financier, au service de la dette et au ratio de couverture des intérêts, ainsi que de certaines obligations de faire et de ne pas faire, y compris certaines restrictions visant les distributions sous forme de dividendes ou de remboursement de titres de participation au cours d'un exercice donné, tel qu'il est stipulé dans la convention de crédit.

Au 30 juin 2009, tel qu'il est indiqué ci-dessous, Groupe Aeroplan respectait ses clauses restrictives de nature financière :

| Ratio                             | Résultat | Critère |
|-----------------------------------|----------|---------|
| Levier financier                  | 2,3      | ≤ 2,75  |
| Service de la dette <sup>a)</sup> | 0,3      | ≤ 2,0   |
| Couverture des intérêts           | 13,4     | ≥ 3,0   |

a) Ce ratio tient compte de la dette nette de Groupe Aeroplan, soit la dette à long terme moins la trésorerie et les placements à court terme disponibles.

Compte tenu de la capacité de génération de trésorerie et de la situation financière globale de Groupe Aeroplan, la direction estime que la Société sera en mesure de rembourser ou de refinancer sa dette à l'échéance; toutefois, aucune garantie ne peut être donnée à cet égard.

En octobre 2008, dans le but de faciliter le refinancement des facilités de crédit, Groupe Aeroplan a fait appel à deux agences de notation : DBRS, qui lui a attribué la note BBB avec tendance stable, et Standard & Poor's (« S&P »), qui lui a attribué la note BBB- avec perspective positive. En avril 2009, les deux agences ont confirmé ces notes. Cependant, S&P a ramené sa perspective de positive à stable.

## GARANTIES (ARRANGEMENTS HORS BILAN) ET PASSIFS ÉVENTUELS

### MILLES AIR CANADA

Aux termes du contrat de participation et de services commerciaux intervenu entre Air Canada et Aéroplan en date du 9 juin 2004, en sa version modifiée (le « CPSC »), Air Canada est responsable des frais d'échange contre des primes-voyages d'un maximum de 112,4 milliards de milles Air Canada accumulés par les membres avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Au 30 juin 2009, 110,9 milliards de ces milles Air Canada avaient été échangés.

Dans le cas où Air Canada ne serait pas en mesure d'honorer ses obligations d'échange, Aéroplan pourrait être tenue de le faire. D'après le montant actuel des frais d'échange moyens par mille Aéroplan échangé, calculé à partir des frais d'échange moyens par mille Aéroplan établis en fonction des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés, ces obligations s'élèveraient à environ 14,3 M\$ au 30 juin 2009.

Par ailleurs, le CPSC stipule qu'Aéroplan est responsable de l'échange contre des primes-voyages de la tranche des milles Air Canada émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002 en excédent de 112,4 milliards. Bien que, selon les estimations actuelles, Aéroplan ne s'attende pas à ce que ces échanges visent plus de 112,4 milliards de milles Air Canada, le montant maximal des frais d'échange éventuels pour honorer cette obligation si le nombre total estimatif de 11,4 milliards de milles Air Canada qui ont fait l'objet d'un désistement mais qui sont encore valides étaient échangés se chiffrerait à 106,8 M\$ au 30 juin 2009.

Ainsi, le montant maximal des frais d'échange éventuels pour honorer cette obligation qui serait imputé au coût des primes lorsque les milles Air Canada sont échangés, à l'égard des milles Air Canada émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002 qui sont en cours et qui n'ont pas fait l'objet d'un désistement, est estimé à 121,1 M\$ au 30 juin 2009.

Conformément à la politique d'Aéroplan concernant l'expiration des milles, tous les milles Air Canada non échangés expireront automatiquement le 31 décembre 2013.

En outre, Aéroplan a accepté d'indemniser Air Canada, ses sociétés affiliées et ses représentants de toute réclamation découlant de changements apportés au programme Aéroplan à tout moment par Aéroplan dans la mesure où ces changements sont apportés en réponse aux variations des désistements liés à la responsabilité assumée à l'égard des milles émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

## **MILLES AÉROPLAN**

De plus, Groupe Aéroplan pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des milles Aéroplan encore valides, émis après le 31 décembre 2001 et comptabilisés à titre de désistements pour lesquels les produits au titre des désistements ont été constatés ou reportés et aucun passif n'a été inscrit. Le montant maximal des frais d'échange éventuels au titre de ces milles Aéroplan est estimé à 975,1 M\$ au 30 juin 2009. Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été évalués en fonction des frais d'échange moyens actuels par mille échangé établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

La direction estime que, sur une base consolidée, une variation de 1 % du taux de désistement lié aux milles Aéroplan émis après le 1<sup>er</sup> janvier 2002 aurait une incidence globale de 70,9 M\$ sur les produits et le bénéfice net avant impôts de la période au cours de laquelle la variation se produirait, dont une tranche de 64,4 M\$ se rapporte aux exercices antérieurs et une tranche de 6,5 M\$, au semestre écoulé.

## **APPEL DANS LE LITIGE CONCERNANT LA TVA**

LMG est partie à un litige qui l'oppose au ministère du Revenu et des Douanes du Royaume-Uni (« Her Majesty's Revenue & Customs » ou « HMRC ») depuis 2003 concernant le traitement de la taxe à la valeur ajoutée (« TVA ») appliquée au programme Nectar, tel qu'il s'applique à la déductibilité des crédits de taxe sur les intrants au paiement de la TVA exigible. LMG a payé un montant évalué à 13,8 M£ (27,1 M\$).

LMG a interjeté appel devant le VAT and Duties Tribunal et a obtenu gain de cause. HMRC a ensuite fait appel devant la Haute Cour qui s'est prononcée en faveur de HMRC. LMG a, à son tour, porté la décision de la Haute Cour en appel devant la Cour d'appel, qui a rendu, le 5 octobre 2007, un jugement favorable à LMG, exigeant le remboursement du montant évalué et confirmant l'admissibilité de LMG à la déduction des crédits de taxe sur les intrants à l'avenir. En conséquence, un montant à recevoir de 13,8 M£ (27,1 M\$) a été comptabilisé au 31 décembre 2007 et recouvré par la suite en janvier 2008.

HMRC en a appelé de la décision de la Cour d'appel devant la Chambre des lords, qui a donné droit d'en référer à la Cour européenne de justice le 3 avril 2008. La cause sera entendue à une date qui reste à déterminer. Tant qu'une décision n'aura pas été rendue, on ne saura pas si LMG devra rembourser le montant adjugé le 5 octobre 2007, ainsi que la TVA recouvrée à titre de déduction dans le calcul des crédits au titre de la taxe sur les intrants, avec intérêts. Au 30 juin 2009, LMG a constaté dans ses comptes l'avantage net tiré des crédits au titre de la taxe sur les intrants liés à la TVA pour un montant global de 29,0 M£ (55,4 M\$) et l'a porté en réduction de l'écart d'acquisition ou du coût des primes et des charges d'exploitation, selon le cas.

À ce jour, le résultat de cette éventualité ne peut être déterminé, et les états financiers de Groupe Aéroplan ne comptent aucune provision à cet égard. Si l'issue du litige concernant la TVA n'est pas favorable à LMG, les fonds entiers de 51,8 M\$ (27,1 M£), qui correspondent à la contrepartie conditionnelle liée à l'acquisition de LMG en 2007 et aux intérêts courus sur ce montant, devront être remboursés à Groupe Aéroplan.

## AUTRES

De temps à autre, Groupe Aeroplan est partie à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal de ses activités. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des poursuites en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Groupe Aeroplan.

Groupe Aeroplan a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, ainsi que les administrateurs et les dirigeants de ses filiales, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces administrateurs et ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront offerts. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes d'indemnisation.

Dans des circonstances limitées, Groupe Aeroplan peut fournir des garanties à des tiers afin de soutenir les obligations liées au rendement de certaines de ses filiales en vertu de contrats commerciaux. Au 30 juin 2009, l'exposition maximale de Groupe Aeroplan aux termes de telles garanties avait été estimée à 50,0 M£ (95,6 M\$). Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre de ces garanties.

Le 2 juillet 2009, une requête en autorisation d'exercer un recours collectif et pour être désigné représentant a été déposée contre Groupe Aeroplan à la Cour supérieure du Québec. Aucun recours collectif n'a encore été déposé. Cette requête est la première étape procédurale avant qu'un tel recours puisse être présenté. Les requérants demandent au tribunal la permission d'intenter une poursuite contre Aéroplan au nom des membres du programme au Canada afin d'obtenir la remise en vigueur des milles expirés, le remboursement des sommes déjà dépensées par les membres d'Aéroplan pour obtenir la remise en vigueur de leurs milles expirés, des dommages-intérêts compensatoires de 50 \$ et un montant non déterminé en dommages-intérêts punitifs pour le compte de chaque membre du groupe, relativement aux changements apportés au programme Aéroplan en ce qui touche l'accumulation et l'expiration des Milles Aéroplan, comme il a été annoncé le 16 octobre 2006.

Groupe Aeroplan est d'avis qu'il a des motifs valables pour s'opposer à la requête en autorisation et se défendra avec vigueur contre tout recours collectif autorisé par le tribunal.

À l'heure actuelle, étant donné que les requérants n'ont pas encore obtenu la permission du tribunal de déposer un recours collectif et que l'issue de ce recours, s'il est autorisé par la cour, ne peut être déterminée, aucune provision à cet effet n'est présentée dans ces états financiers.

---

## OPÉRATIONS AVEC AIR CANADA

Aéroplan a conclu avec Air Canada divers contrats régissant la relation commerciale entre les deux sociétés, lesquels sont décrits dans la notice annuelle de Groupe Aeroplan datée du 27 mars 2009.

Air Canada est l'un des plus importants partenaires d'accumulation de Groupe Aeroplan, ayant représenté 19 % de la facturation brute pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2009, contre 18 % et 19 %, respectivement, pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2008. Selon le CPSC, l'engagement annuel d'Air Canada, qui est établi en fonction de 85 % de la moyenne totale des milles Aéroplan réellement émis pour les vols d'Air Canada ou les produits et services d'un transporteur aérien membre du groupe d'Air Canada dans les trois années civiles précédentes, est estimé pour 2009 à 207,9 M\$. Air Canada, en association avec d'autres membres du réseau Star Alliance, est le principal partenaire d'échange de Groupe Aeroplan. Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2009,

63 % et 65 % du coût total des primes inscrites ont été payés à Air Canada, contre 62 % et 64 %, respectivement, pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2008, au titre des primes achetées auprès d'Air Canada et d'autres compagnies aériennes (partenaires du réseau Star Alliance).

Le 27 novembre 2008, Aéroplan a conclu une entente avec Air Canada visant l'accélération temporaire des paiements contractuels aux termes du CPSC pour les primes-voyages achetées auprès d'Air Canada entre octobre 2008 et mai 2009. Le 29 juin 2009, Aéroplan et Air Canada ont mis fin à cette entente et Air Canada a remis à Aéroplan environ 40,0 M\$ à titre de compensation des paiements accélérés restants qui avaient été décaissés antérieurement.

En conformité avec les dispositions de résiliation du contrat de services généraux (« CSG ») avec Air Canada, Aéroplan a avisé Air Canada de son intention de résilier le CSG en date du 1<sup>er</sup> juin 2009. Le 27 novembre 2008, Aéroplan a transmis à Air Canada un préavis officiel de six mois concernant la résiliation du CSG et a par la suite offert à tous les agents de conserver leur poste après le 1<sup>er</sup> juin 2009, à moins qu'ils choisissent, s'ils y sont admissibles, de réintégrer Air Canada. Le 14 janvier 2009, Aéroplan a annoncé avoir conclu avec les TCA et Air Canada une entente de principe d'une durée de trois ans portant sur la transition du personnel de ses centres de contacts appelé à passer d'Air Canada à Aéroplan. L'entente comprenait un plan de transition détaillé pour les employés visés ainsi qu'un nouveau contrat de travail. Le 28 janvier 2009, Aéroplan a annoncé que l'entente de principe n'avait pas été ratifiée et que tous les agents travaillant dans les centres de contacts d'Aéroplan à Vancouver et à Montréal se verraient proposer de conserver leur poste à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009 aux conditions de l'offre initiale. Le 4 mars 2009, les TCA ont déposé auprès du Conseil canadien des relations industrielles une demande concernant la transition, d'Air Canada à Aéroplan, du personnel des centres de contacts afin d'éclaircir certaines questions que pose cette transition.

Le 22 mai 2009, Groupe Aeroplan a annoncé que, à l'issue d'une médiation devant le Conseil canadien des relations industrielles, Aéroplan, Air Canada et la section locale 2002 des TCA avaient conclu un accord sur le passage des agents de centres de contacts chez Aéroplan. Aéroplan a ainsi été confirmée comme l'employeur de ses agents de centres de contacts en date du 1<sup>er</sup> juin 2009 et la section locale 2002 des TCA, comme agent négociateur de ceux-ci. Le transfert des 805 employés des centres de contacts est entré en vigueur le 14 juin 2009.

Dans le cadre du transfert des employés, Aéroplan s'est engagée à reconnaître l'ancienneté des employés transférés et à prendre en charge toute obligation supplémentaire au titre du régime de retraite découlant du cumul des années de service après leur départ d'Air Canada jusqu'à leur retraite chez Aéroplan. Cette obligation au titre du coût des services passés a été estimée à 13,4 M\$ et sera amortie sur la durée résiduelle moyenne de service des salariés actifs couverts par le régime de retraite, estimée à 16,2 années.

Par suite de la résiliation du CSG, toutes les obligations figurant à ce contrat, y compris les paiements spéciaux relativement aux régimes de retraite auxquels les employés visés par le CSG ont participé, tel qu'il est décrit dans les états financiers au 31 décembre 2008, ont pris fin.

Aéroplan a jugé, après consultation d'un conseiller juridique indépendant, qu'elle n'avait pas à prendre à sa charge le passif existant au titre des régimes de retraite d'Air Canada à l'égard des employés transférés et qu'Air Canada en demeurerait responsable. Air Canada a informé Aéroplan qu'elle ne partage pas cet avis. Comme rien en ce moment ne permet de prédire l'issue du règlement de ce désaccord, aucun montant ne peut y être affecté. Par conséquent, aucune provision au titre d'un passif n'a été constituée.

Le 29 juin 2009, parallèlement au remboursement par Air Canada des paiements accélérés restants, Aéroplan a convenu de mettre à la disposition d'Air Canada un prêt renouvelable garanti dont le montant correspond au total des achats accumulés d'Aéroplan au cours des 60 derniers jours visant des places

réservées aux primes-voyages auprès d'Air Canada (la « possibilité d'emprunt »), jusqu'à un maximum de 100 M\$. Sous réserve du respect des clauses restrictives applicables, le prêt sera disponible pour des prélèvements mensuels jusqu'en juin 2010, porte intérêt au taux de 12 % par an et est garanti par la participation d'Air Canada dans Vacances Air Canada. Tant et aussi longtemps qu'un montant sera dû aux termes de ce prêt, les actions de Vacances Air Canada garantiront également toutes les obligations d'Air Canada envers Aéroplan prévues aux termes du CPSC. Si le montant dû à une date de prélèvement est supérieur à la possibilité d'emprunt, Aéroplan affectera ce montant en compensation de ses obligations envers Air Canada. Air Canada a fait un prélèvement initial de 78,7 M\$ aux termes du prêt, montant qui a été remboursé intégralement le 30 juillet 2009, le contrat ayant été résilié à cette date.

Le 29 juillet 2009, Aéroplan a conclu avec un consortium d'autres prêteurs une entente visant à fournir du financement à Air Canada (le « prêt syndiqué à Air Canada »), aux termes de laquelle Aéroplan s'est engagée à avancer 150 M\$ au transporteur aérien sous réserve de la satisfaction de certaines conditions, notamment le remboursement intégral et la résiliation du contrat de prêt renouvelable garanti qui intervenu entre Aéroplan et Air Canada le 29 juin 2009.

GE Canada Finance Holding Company, Exportation et Développement Canada et Gestion ACE Aviation Inc. ont également été désignés comme prêteurs. Un montant total de 600 M\$ a été mis à la disposition d'Air Canada le 30 juillet 2009. La limite de la facilité de crédit peut être majorée de 100 M\$ à la demande d'Air Canada, sous réserve de certaines conditions. L'engagement maximal d'Aéroplan est toutefois plafonné à 150 M\$, montant qui a été avancé à Air Canada le 30 juillet 2009. La tranche du prêt syndiqué à Air Canada qui provient d'Aéroplan est remboursable en 16 versements trimestriels consécutifs de 7,5 M\$ à compter d'août 2010, et le solde de 30 M\$ est remboursable en juillet 2014. Le prêt syndiqué à Air Canada porte intérêt au plus élevé des taux suivants, soit le taux des acceptations bancaires majoré de 9,75 %, soit 12,75 %.

Le prêt syndiqué à Air Canada est garanti par une sûreté réelle et par une hypothèque constituée sur la quasi-totalité des biens actuels et futurs d'Air Canada et de ses filiales, sous réserve de certaines exclusions et de certains privilèges autorisés. Le prêt syndiqué à Air Canada est assujéti aux modalités commerciales habituelles, dont certaines clauses restrictives de nature financière obligeant Air Canada à maintenir des soldes minimaux au titre des liquidités, du bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement et location avions et de certains autres éléments, ainsi qu'à se soumettre à un test de couverture des charges fixes.

Aux termes de ce contrat de financement, Air Canada a émis aux prêteurs des bons de souscription visant l'acquisition d'actions de catégorie A ou d'actions de catégorie B à droit de vote variable d'Air Canada. Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,51 \$ chacun qui peuvent être exercés en tout temps et arrivent à échéance dans quatre ans. De plus, Aéroplan aura droit à sa quote-part des bons de souscription additionnels, totalisant au plus 5 % du nombre total d'actions ordinaires émises d'Air Canada, si Air Canada ne fournit pas une garantie supplémentaire relativement à certains actifs dans les 90 jours suivant la clôture de l'opération.

Compte tenu de ce qui précède, Aéroplan et Air Canada ont conclu certaines ententes commerciales mutuellement avantageuses, dont aucune ne porte sur l'établissement du prix des milles Aéroplan ni sur le coût des sièges achetés à titre de primes.



## SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 30 juin 2009, les paiements futurs minimaux estimatifs aux termes des obligations contractuelles de Groupe Aeroplan s'établissaient comme suit :

| <i>(en millions de dollars)</i>             | <b>Total</b>   | <b>Reste de<br/>2009</b> | <b>2010</b>  | <b>2011</b>  | <b>2012</b>    | <b>2013</b>  | <b>Par la suite</b> |
|---|----------------|--------------------------|--------------|--------------|----------------|--------------|---------------------|
|   | \$             | \$                       | \$           | \$           | \$             | \$           | \$                  |
| Contrats de location-<br>exploitation       | 42,1           | 2,8                      | 5,2          | 5,1          | 5,5            | 5,1          | 18,4                |
| Infrastructure technologique et<br>autres   | 72,8           | 15,5                     | 26,8         | 18,5         | 6,8            | 4,7          | 0,5                 |
| Soutien à la commercialisation<br>et autres | 131,3          | 4,5                      | 36,4         | 37,7         | 23,0           | 13,4         | 16,3                |
| Dette à long terme                          | 700,0          | 100,0                    | -            | -            | 600,0          | -            | -                   |
| Obligations d'achat aux termes<br>du CPSC   | 4 229,3        | 114,3                    | 391,9        | 391,9        | 391,9          | 391,9        | 2 547,4             |
| <b>Total</b>                                | <b>5 175,5</b> | <b>237,1</b>             | <b>460,3</b> | <b>453,2</b> | <b>1 027,2</b> | <b>415,1</b> | <b>2 582,6</b>      |

Les montants présentés au poste « Soutien à la commercialisation » correspondent aux obligations maximales de la Société au titre de la promotion des programmes de fidélisation qu'elle opère.

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un important partenaire d'accumulation, Groupe Aeroplan est tenu de respecter certains seuils minimaux en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 30 juin 2009, Groupe Aeroplan avait respecté toutes ces clauses.

## SWAP DE DEVICES

Dans le cadre de l'acquisition de LMG en décembre 2007, une filiale d'Aéroplan a conclu un swap de devises en vue de réduire son exposition au risque de change découlant des bénéfices futurs de la filiale. Le swap de devises, qui a une durée de cinq ans et vient à échéance le 19 décembre 2012, porte sur l'échange d'un taux d'intérêt variable sur 240,0 M£ au TIOL à trois mois sur la livre sterling contre un taux d'intérêt variable sur 500,0 M\$ au taux CDOR à trois mois. Le swap de devises ne réunit pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture et, en conséquence, les variations de la juste valeur du swap de devises sont portées au résultat hors exploitation à titre de gain ou de perte de change. Au 30 juin 2009, la juste valeur du swap de devises était de 32,1 M\$ (68,5 M\$ au 31 décembre 2008).

Le 22 juillet 2009, une filiale d'Aéroplan a cédé son swap de devises pour un produit net de 52,7 M\$.

---

## DIVIDENDES

Au premier et au deuxième trimestres de 2009, Groupe Aeroplan a déclaré et payé un dividende trimestriel en trésorerie de 24 996 078 \$, soit 0,125 \$ par action ordinaire. Les dividendes à payer par Groupe Aeroplan à ses actionnaires sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés.

La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration de Groupe Aeroplan et le versement de dividendes est notamment fonction des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives relatives à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité requis en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* au titre de la déclaration de dividendes et d'autres conditions en vigueur dans l'avenir.

---

## CAPITAL-ACTIONS

Au 30 juin 2009, Groupe Aeroplan avait 199 968 622 actions ordinaires émises et en circulation d'une valeur globale de 1 747,4 M\$. En outre, il y avait 1 036 899 options sur actions émises et en cours dans le cadre du régime d'intéressement à long terme de Groupe Aeroplan.

---

## RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action ou par part (selon le cas) de Groupe Aeroplan s'est élevé à 0,13 \$ et à 0,16 \$ pour les trimestres terminés les 30 juin 2009 et 2008, respectivement, et à 0,25 \$ et à 0,37 \$ pour les semestres terminés les 30 juin 2009 et 2008, respectivement.

---

## ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES

Pour la présentation des estimations comptables cruciales de Groupe Aeroplan, le lecteur se reportera à la note 2 afférente aux états financiers consolidés vérifiés de Groupe Aeroplan pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 ainsi qu'au rapport de gestion s'y rapportant.

Pour préparer les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada, la direction doit faire des estimations et poser des jugements et des hypothèses qu'elle estime être raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose. Ces estimations, jugements et hypothèses influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information à fournir au titre des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés des produits et des charges pour la période visée. Dans les faits, les résultats pourraient différer de ces estimations (voir *Avertissement concernant les énoncés prospectifs*). Les principales estimations établies lors de la préparation des états financiers consolidés comprennent celles liées à la comptabilisation des désistements, aux impôts sur les bénéfices, à la période d'amortissement, à la dépréciation des actifs à long terme et de l'écart d'acquisition, en particulier les flux de trésorerie futurs et le coût du capital, à la valeur comptable des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et aux éventualités.

## MODIFICATIONS COMPTABLES

### ÉCARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, Groupe Aeroplan a adopté le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », du *Manuel de l'ICCA*, qui établit les normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. Toutefois, il ne s'applique pas à la comptabilisation initiale des écarts d'acquisition et des actifs incorporels générés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, et doit être appliquée rétroactivement aux états financiers des exercices antérieurs. L'adoption de ce nouveau chapitre n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de Groupe Aeroplan.

### ABRÉGÉ DES DÉLIBÉRATIONS N° 173 DU COMITÉ SUR LES PROBLÈMES NOUVEAUX, « RISQUE DE CRÉDIT ET JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS » (« CPN-173 »)

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, Groupe Aeroplan a adopté le CPN-173, qui stipule que la Société doit prendre en compte son propre risque de crédit et le risque de crédit de la contrepartie lors de la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. L'adoption du CPN-173, de façon rétroactive et sans retraitement des états financiers des périodes antérieures, a eu une incidence sur la détermination de la juste valeur du swap de devises et a donné lieu à une charge de 4,7 M\$ aux bénéfices non répartis, déduction faite d'une incidence fiscale de 1,8 M\$.

### AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS DES CENTRES DE CONTACTS

Le coût des prestations de retraite acquises par les employés des centres de contacts d'Aéroplan Canada en vertu du régime de retraite à prestations déterminées est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, les taux d'intérêt du marché et l'estimation la plus probable par la direction à l'égard du rendement prévu des placements du régime, de l'augmentation des salaires et de l'âge de retraite des employés. Les obligations sont attribuées pour la période allant de la date à laquelle l'employé adhère au régime à la date de sa cessation d'emploi, de son décès ou de son départ à la retraite, selon la première éventualité.

Le coût des autres avantages sociaux futurs, soit les avantages postérieurs à l'emploi, l'assurance vie, les soins de santé et les soins dentaires, les avantages offerts aux employés handicapés ainsi que l'assurance vie et les prestations de soins de santé postérieures au départ à la retraite, est déterminé par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (s'il y a lieu), les taux d'intérêt du marché ainsi que l'estimation la plus probable par la direction de l'âge de la retraite des employés, de la hausse du coût des soins de santé, de l'augmentation des salaires et de l'inflation en général.

Le rendement prévu des actifs du régime est fondé sur le taux prévu à long terme du rendement des actifs du régime et la juste valeur des actifs du régime. Il est vraisemblable que l'estimation que la direction fait du rendement à long terme puisse changer au fur et à mesure qu'elle évaluera les placements et les stratégies futurs et du fait de l'évolution des marchés financiers.

Les coûts des services passés découlant de modifications apportées au régime de retraite à prestations déterminées sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne de service des salariés actifs à la date de la modification.

Le cumul des gains et des pertes actuariels nets non constatés liés au régime de retraite à prestations déterminées et au régime de retraite complémentaire des dirigeants en excédent de 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de 10 % de la valeur de marché des actifs du régime au début de l'exercice, selon le plus élevé de ces deux montants, est amorti sur la durée résiduelle moyenne de service des membres actifs appelés à toucher des prestations en vertu du régime.

## **MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR**

### **REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES, ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET PARTICIPATIONS SANS CONTRÔLE**

En janvier 2009, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », le chapitre 1601, « États financiers consolidés », et le chapitre 1602, « Participations sans contrôle ». Ces nouvelles normes s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Groupe Aeroplan évalue actuellement les exigences des nouvelles normes.

Le chapitre 1582, qui remplace le chapitre 1581, établit des normes pour la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises. Il constitue l'équivalent canadien de la norme internationale d'information financière IFRS 3, « Regroupements d'entreprises ». Ce chapitre s'applique prospectivement aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe au début du premier exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ou à une date ultérieure.

Pris collectivement, les chapitres 1601 et 1602 remplacent l'ancien chapitre 1600, « États financiers consolidés ». Le chapitre 1601 définit des normes pour l'établissement d'états financiers consolidés. Il s'applique aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le chapitre 1602 définit des normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, d'une participation sans contrôle dans une filiale. Il constitue l'équivalent des dispositions correspondantes de la norme internationale d'information financière IAS 27, « États financiers consolidés et individuels », et s'applique aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### **NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (« IFRS »)**

Groupe Aeroplan sera tenu d'établir ses états financiers selon les IFRS pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, ce qui supposera également un retraitement des chiffres comparatifs. À cette fin, la Société élabore un plan qui comportera les quatre étapes suivantes :

- Étape 1 – Diagnostic préliminaire, planification et définition du champ d'application
- Étape 2 – Évaluation détaillée
- Étape 3 – Définition de la solution
- Étape 4 – Mise en œuvre

Groupe Aeroplan a réuni une équipe de ressources internes et externes qui est chargée de mettre le plan à exécution. L'étape du diagnostic préliminaire est terminée, et celle de l'évaluation détaillée devrait être achevée avant la fin de l'exercice. L'analyse effectuée à ce jour montre que des normes similaires aux normes appliquées par Groupe Aeroplan pour l'établissement de ses états financiers consolidés seront adoptées. Toutefois, les normes relatives à la constatation des produits selon les IFRS ne seront vraisemblablement pas définitives avant 2013. De l'avis général, il semble que des normes relatives à la constatation des produits similaires aux normes appliquées par Groupe Aeroplan seront adoptées, mais ce ne sera confirmé qu'à une date ultérieure. Par suite du passage aux IFRS, les modifications de méthodes comptables pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés.

---

## CONTRÔLE ET PROCÉDURES

### CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au 30 juin 2009, le chef de la direction et le chef des affaires financières avaient, avec le concours de la direction, conçu des contrôles et procédures de communication de l'information visant à fournir l'assurance raisonnable que la communication de l'information financière est fiable ainsi que des contrôles internes à l'égard de l'information financière conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont préparés conformément aux PCGR. Au cours de la période intermédiaire terminée le 30 juin 2009, aucun changement n'a été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société qui aurait eu une incidence importante, ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Groupe Aeroplan.

En raison des limites qui leur sont inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles de communication de l'information ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et il se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Le comité de vérification, des finances et des risques a examiné le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés, et le conseil d'administration de Groupe Aeroplan a approuvé ces documents avant leur publication.

---

## PERSPECTIVES

En raison de la conjoncture actuelle, qui se caractérise par une baisse des dépenses de consommation et des voyages d'affaires, il est difficile de prédire le rendement de 2009. Si la conjoncture actuelle demeure inchangée et qu'il ne se produit pas d'événements hors de l'ordinaire, reliés au secteur du voyage en particulier, la facturation brute consolidée de Groupe Aeroplan devrait afficher une diminution de 2 % à 4% pour l'ensemble de l'exercice 2009, par rapport à 2008. De plus, pour 2009, la Société s'attend à ce que le coût moyen des primes par mille échangé dans le cadre du programme Aéroplan se maintienne aux alentours de 0,90 cent pour le reste de l'exercice et ne dépasse pas 0,95 cent annuellement jusqu'en 2010, et à ce que la marge brute du secteur canadien demeure relativement stable.

Les perspectives constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et doivent être lues parallèlement à la section [Avertissement concernant les énoncés prospectifs](#).

---

## RISQUES ET INCERTITUDES

Hormis ceux décrits ci-dessous, les risques et incertitudes auxquels Groupe Aeroplan est exposé n'ont pas changé depuis la publication du rapport de gestion de 2008. Pour obtenir de plus amples renseignements et une description complète des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence importante sur les activités de la Société, le lecteur est prié de se reporter aux rubriques pertinentes du rapport de gestion de 2008 et de la notice annuelle de Groupe Aeroplan datée du 27 mars 2009.

## PROBLÈMES DE LIQUIDITÉ D'AIR CANADA

Air Canada a subi des pertes d'exploitation importantes par le passé et pourrait en subir d'autres. Dans les derniers documents publics qu'elle a déposés, Air Canada indique qu'elle est actuellement exposée à plusieurs risques susceptibles d'avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation et sa situation de trésorerie dans l'avenir, notamment le fléchissement des produits passagers et fret en raison du repli de la demande de transport aérien attribuable à la conjoncture économique, la volatilité des prix du carburant, les déficits de capitalisation de ses régimes de retraite, les conflits ou les interruptions de travail et le manque de liquidités suffisantes pour régler ses passifs financiers et satisfaire à ses autres obligations contractuelles. Pour affronter ces risques, Air Canada a annoncé qu'elle avait conclu des ententes visant la prorogation de ses conventions collectives avec les syndicats canadiens en plus d'ententes à propos d'un moratoire sur la capitalisation des régimes de retraite et la capitalisation du déficit des régimes de retraite de même que l'adoption par le gouvernement du Canada d'un règlement modifiant les règles de capitalisation des obligations d'Air Canada relatives à ses régimes de retraite. Air Canada a aussi annoncé qu'elle avait conclu une convention visant à modifier les conditions de son contrat d'achat de capacité avec Jazz Air S.E.C. et qu'elle avait conclu des ententes visant à amasser au total 1,02 milliard de dollars en liquidités supplémentaires au moyen d'une série de financements et d'autres opérations, notamment la conclusion du crédit global d'Air Canada avec certains prêteurs et d'autres actionnaires.

Rien ne garantit que ces mesures ou ces liquidités supplémentaires seront suffisantes pour permettre à Air Canada d'atteindre une rentabilité durable à l'avenir ou de régler ses passifs financiers et de satisfaire à ses autres obligations contractuelles à l'échéance. Si Air Canada est incapable de régler ses passifs financiers et de satisfaire à ses autres obligations contractuelles à l'échéance, ou sinon de conclure des ententes visant à obtenir des liquidités supplémentaires, elle pourrait être forcée de s'adresser au tribunal pour se protéger contre ses créanciers en vertu de la législation sur l'insolvabilité.

La faillite ou l'insolvabilité d'Air Canada pourrait faire perdre à Aéroplan la totalité ou une partie des 150 M\$ qu'elle a prêtés à Air Canada aux termes du crédit global d'Air Canada. Elle pourrait également conduire à la résiliation ou à la renégociation du CPSC. Advenant une renégociation, Aéroplan Canada pourrait être tenue de payer les sièges qu'elle achète à Air Canada à des prix plus élevés que ceux qui sont actuellement en vigueur aux termes du CPSC. En cas de résiliation du CPSC, Aéroplan Canada devrait acheter des places auprès d'autres sociétés aériennes. Les places achetées à une autre société aérienne pourraient coûter plus cher que les places comparables achetées aux termes du CPSC, et les itinéraires offerts par les autres sociétés aériennes pourraient ne pas convenir aux membres demandant l'échange. De ce fait, Aéroplan Canada pourrait enregistrer des coûts plus élevés de demande d'échange pour les voyages aériens alors qu'en même temps, le taux de satisfaction des membres du programme Aéroplan pourrait diminuer sérieusement en raison des déplacements à bord d'autres transporteurs aériens.

La faillite ou l'insolvabilité d'Air Canada pourrait également inciter certains partenaires d'accumulation à tenter de renégocier les conditions de leurs relations commerciales avec Groupe Aeroplan. Le résultat d'éventuelles renégociations entre Groupe Aeroplan et l'un ou l'autre de ses principaux partenaires d'accumulation pourrait avoir une incidence défavorable sur le produit brut tiré de la vente de milles Aéroplan.

---

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur Groupe Aeroplan et ses entreprises en exploitation, notamment la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Groupe Aeroplan, datées respectivement du 27 mars 2009 et du 15 avril 2009, peuvent être consultés sur le site SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou le site Web de Groupe Aeroplan au [www.groupeaeroplan.com](http://www.groupeaeroplan.com), sous la rubrique intitulée *Investisseurs*.